



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Agir • Mobiliser • Accélérer**

## **Enjeux de planification écologique dans le secteur de l'eau**

**Juillet 2025**

**Secrétariat général à la planification écologique**

# Remerciements

Le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) remercie, pour leur relecture attentive :



# Sommaire : enjeux de la planification de l'eau

Enjeux  
physiques

Politiques  
publiques  
associées



Rappel des définitions essentielles

1

Gestion quantitative de l'eau : ressources et répartition des usages

2

Gestion qualitative de l'eau : prévenir les pollutions et améliorer le traitement

3

Gestion des risques

4

Financements

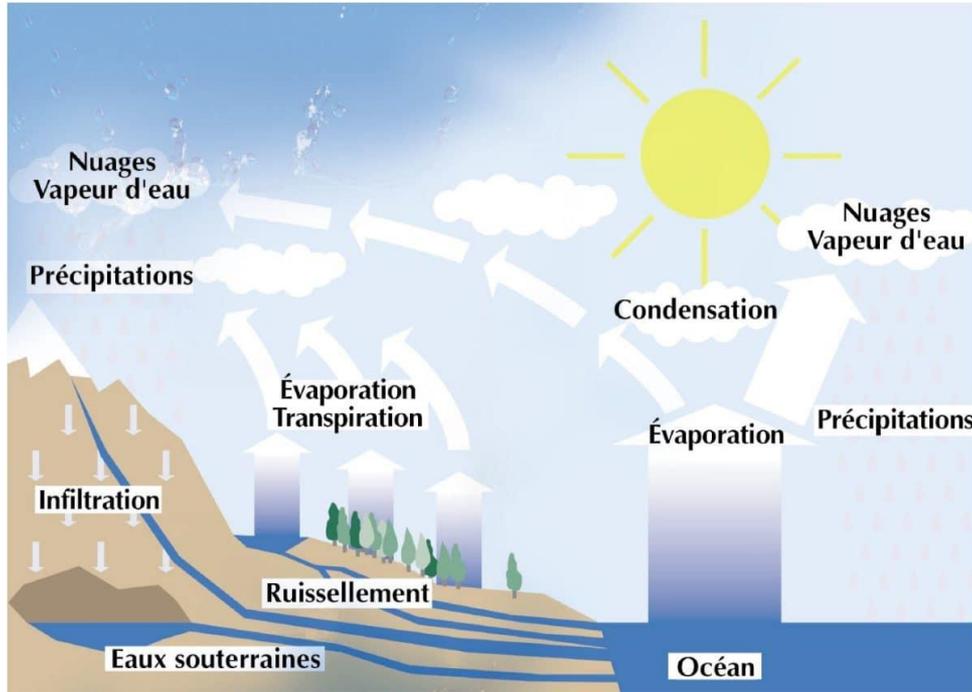
5

Plan eau et enjeux de gouvernance

*Ce document n'inclut pas les enjeux liés aux Outre-mer notamment en raison du manque de données.*

# Définition des notions essentielles

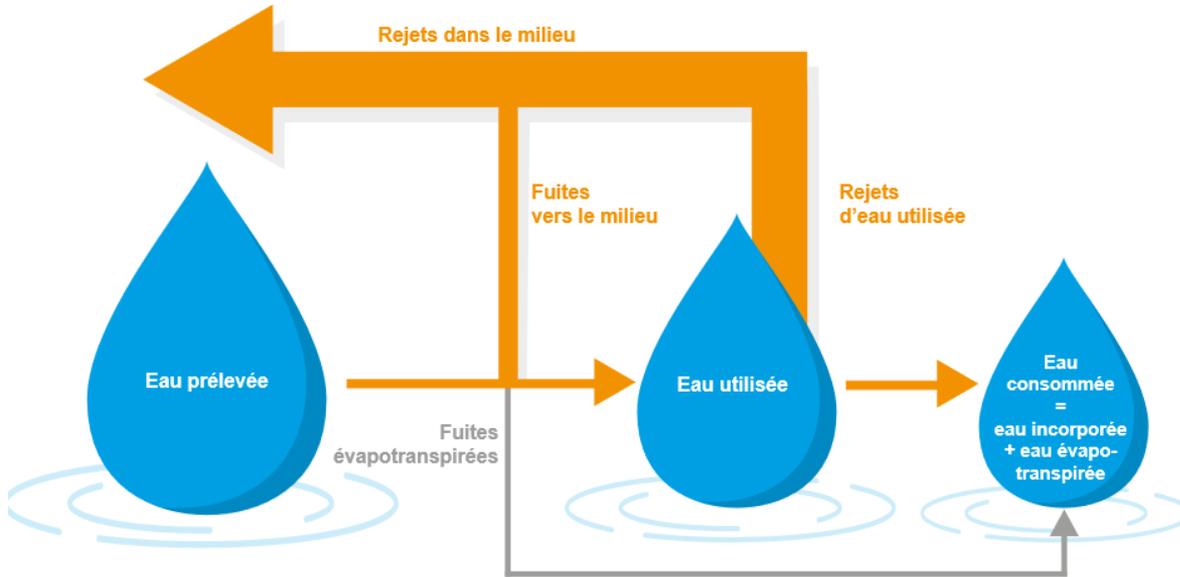
# Eau renouvelable : le cycle de l'eau



- Sous l'effet du rayonnement du soleil, l'eau s'évapore des eaux de surface (des océans, des mers, des lacs et des cours d'eau) et des terres émergées soit par un phénomène biologique, la transpiration des plantes, soit par un phénomène physique d'évaporation.
- **L'ensemble de ces phénomènes est appelé « évapotranspiration »**. Cette eau monte ensuite dans l'atmosphère, se condense pour former les nuages, puis retombe sous forme de précipitations (pluie et neige), souvent à des milliers de kilomètres du lieu de formation du nuage.
- **L'eau renouvelable** sur un territoire donné correspond à la partie des précipitations, en volume annuel, qui alimente les nappes ou ruisselle vers les cours d'eau et lacs (ainsi que les flux entrants des pays voisins). Elle représente ~40% de l'eau précipitée en France hexagonale et est indispensable au fonctionnement des écosystèmes, ainsi qu'aux usages anthropiques.
- Le reste des précipitations (60%) retourne principalement à l'atmosphère par évapotranspiration. Cette évapotranspiration, entre autres, est essentielle à la végétation (transpiration des plantes).

# Usages anthropiques : prélèvements et consommations

Eau prélevée, utilisée, consommée

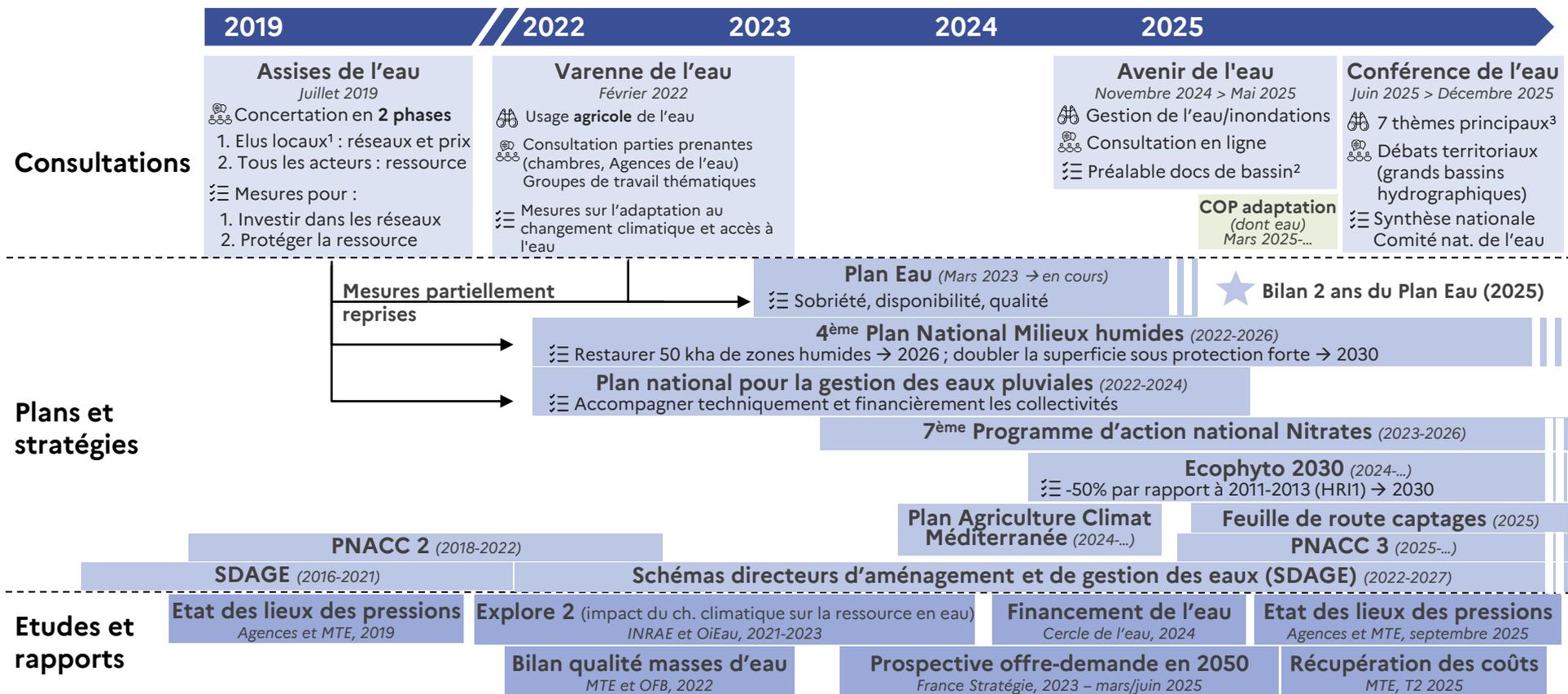


Prélèvements : volumes d'eau douce extraits des milieux (aujourd'hui à 80% dans les eaux de surface et 20% dans les eaux souterraines). Une partie de ces prélèvements est restituée aux milieux, soit par des fuites, soit par des rejets. Ce rejet n'est cependant jamais neutre et peut avoir un effet :

- En termes de pollution
- En termes de température
- En termes de spatialité
- En termes de temporalité

Consommations : part qui ne retourne pas directement à la ressource mobilisable, c'est-à-dire essentiellement l'eau qui repart dans l'atmosphère par évapotranspiration, ou qui est incorporée dans les produits, et qui n'est donc plus disponible dans les aquifères.

# De nombreuses initiatives récentes dans le domaine de l'eau



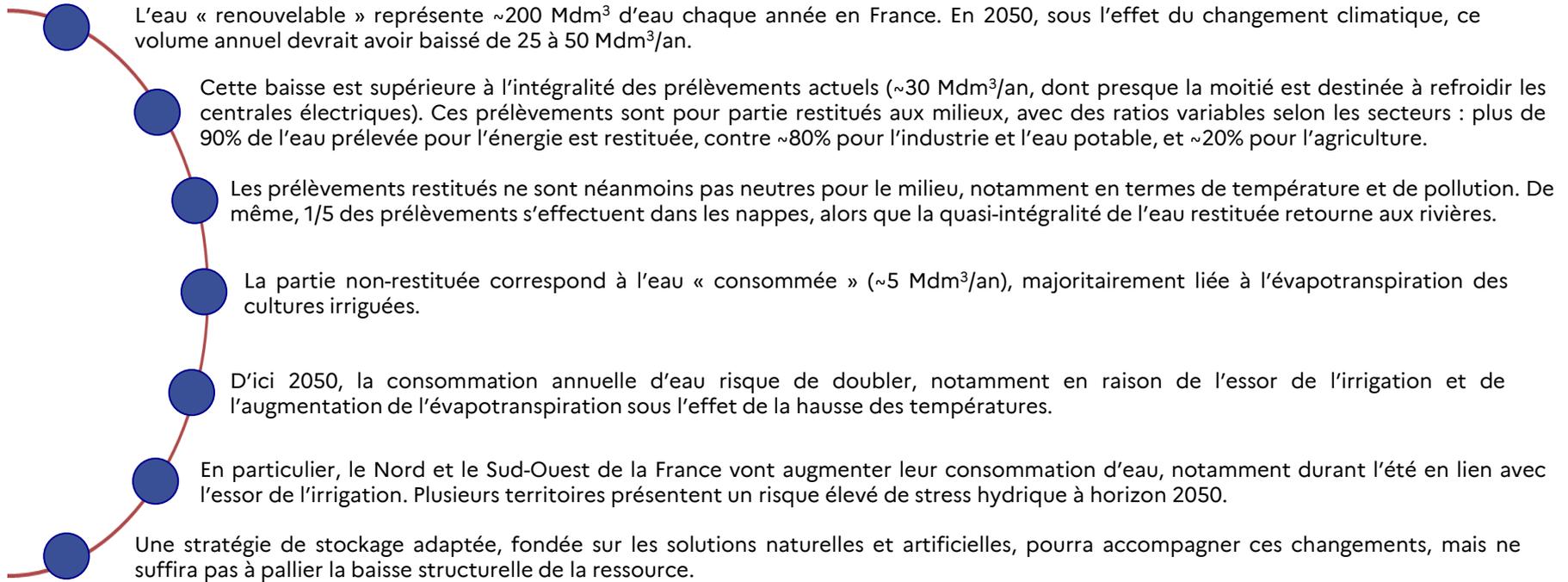
1. Consultation en ligne des maires (2500 réponses) et échanges terrain

3. Partage de la ressource, réduction des pollutions, gouvernance, financement, gestion des risques, accompagnement des collectivités, grand public

2. Pour 2028-2033 : SDAGE, directive inondations

# Ressource en eau et gestion quantitative

# Synthèse : enjeux de la gestion quantitative de l'eau

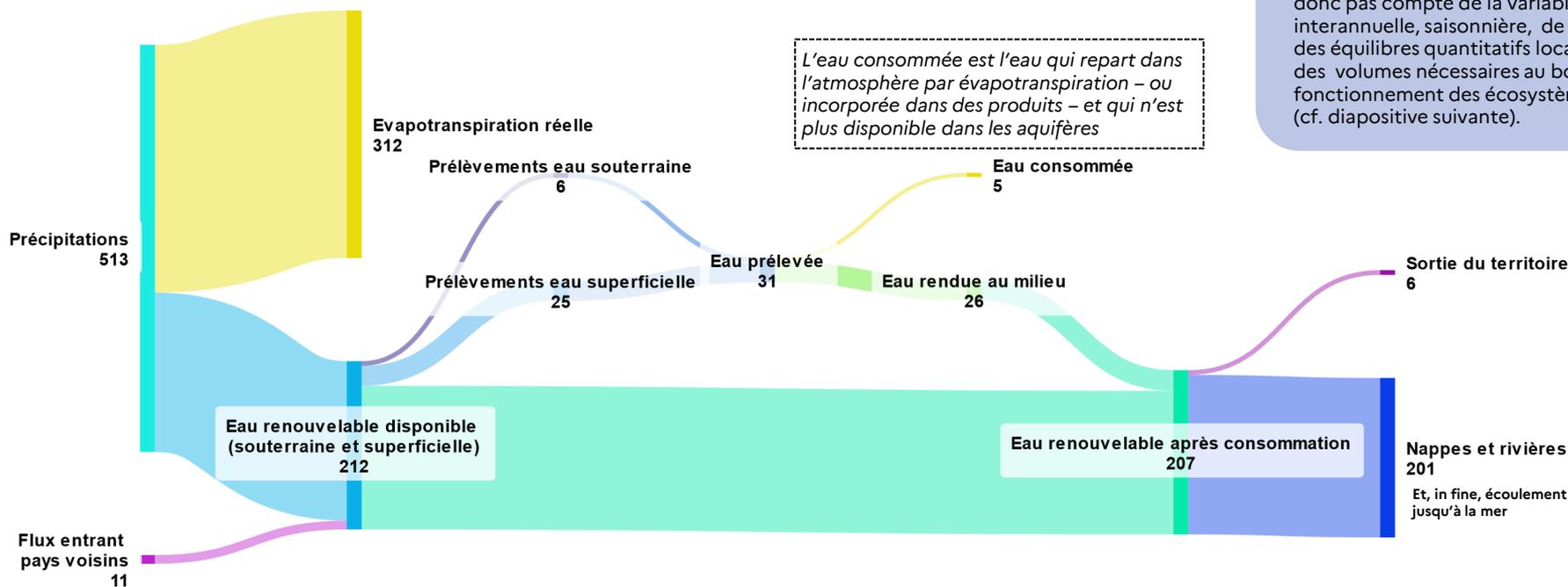


→ **Des choix de sobriété et d'orientation des usages, construits à l'échelle locale, seront nécessaires**

# Environ 15% de l'eau renouvelable est prélevée chaque année en France, 2,5% est consommée...

Moyennes du cycle de l'eau renouvelable en France (Mdm<sup>3</sup>)

Moyenne annuelle nationale sur 1990-2018

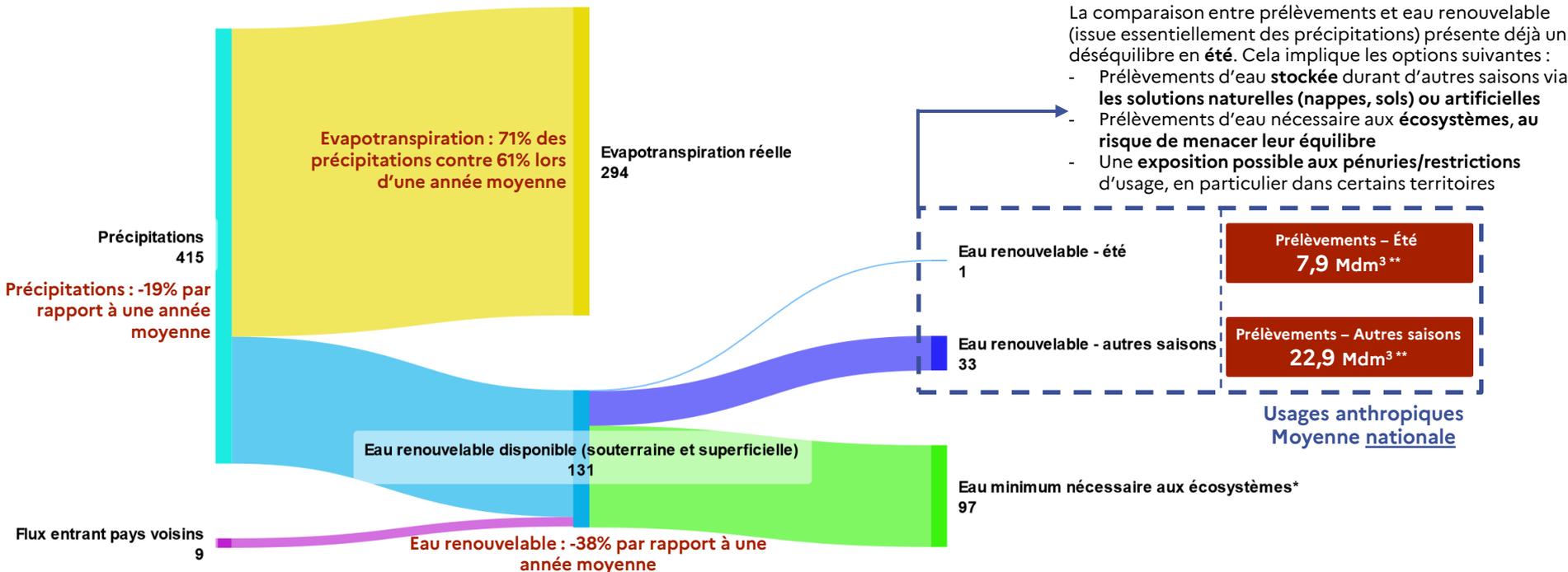


Ce bilan positif apparent en « eau renouvelable » s'entend en moyenne annuelle entre 1990-2018 : il ne rend donc pas compte de la variabilité interannuelle, saisonnière, de l'état des équilibres quantitatifs locaux et des volumes nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes (cf. diapositive suivante).

# Mais la ressource en eau varie selon les années, saisons et lieux, et est également nécessaire aux écosystèmes - Exemple d'une année sèche (2017)

Illustration des fluctuations de l'eau renouvelable en France (Mdm<sup>3</sup>)

Note : plusieurs usages anthropiques ne « prélèvent » pas d'eau et ne sont donc pas considérés ici mais nécessitent de maintenir un certain volume/débit d'eau – ex. hydroélectricité, navigation...

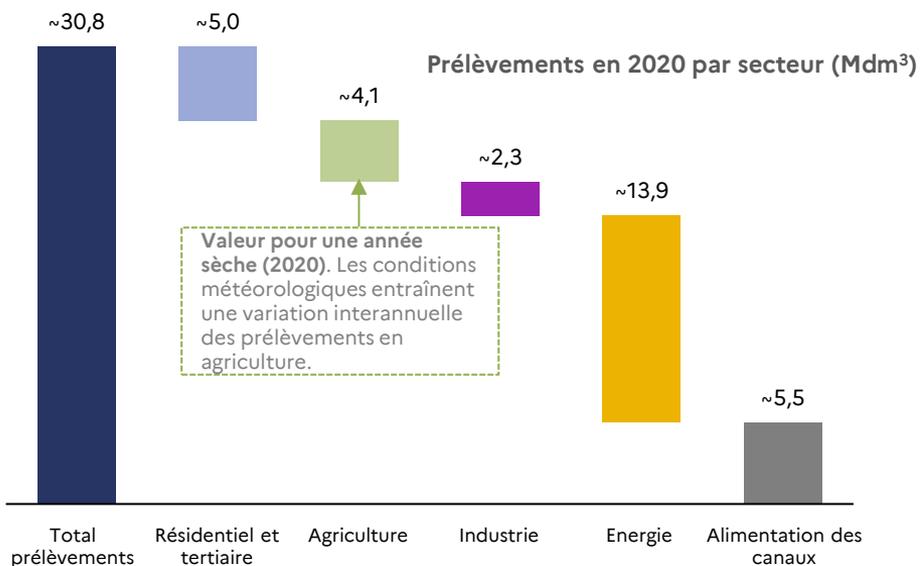


Source : SDES 2023, l'eau en France : ressource et utilisation – Synthèse des connaissances en 2023 (\*) citant une estimation de la FAO concernant le volume nécessaire aux écosystèmes ; France Stratégie 2025 ; Traitement SGPE. \*\* Chiffres 2020, traitement SGPE à partir de France Stratégie 2025.

# La tension sur la ressource soulève la question de la répartition équilibrée des usages – Principaux usages de l'eau (2020)

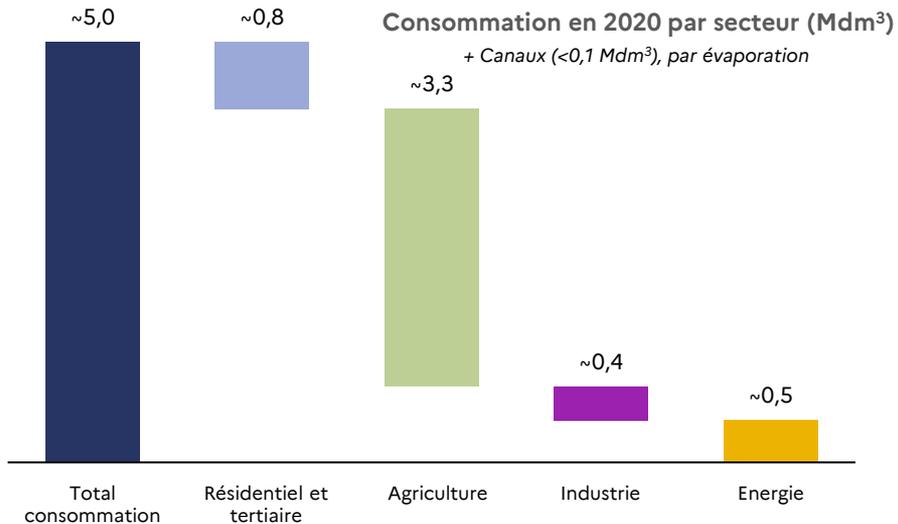
**Prélèvements bruts d'eau douce : 30,8 milliards m<sup>3</sup>/an**

Les prélèvements totalisent l'ensemble des eaux extraites des milieux.



**Consommation nette d'eau douce : 5,0 milliards m<sup>3</sup>/an**

Consommation = prélèvements - volumes restitués aux milieux. Il s'agit donc de l'eau qui repart dans l'atmosphère par évaporation, ou incorporée aux produits, et qui n'est plus disponible dans les aquifères.



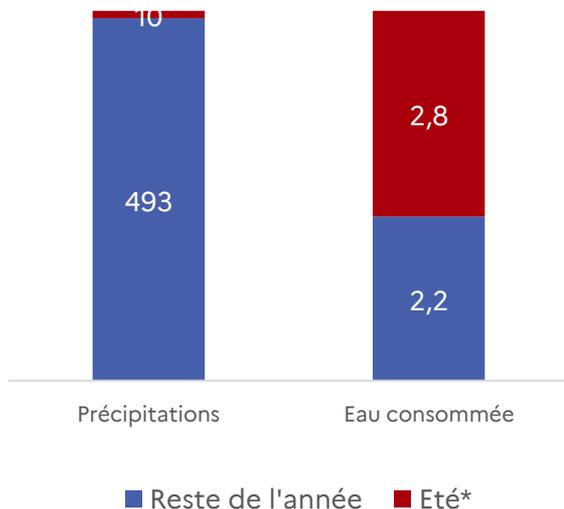
# Un déficit de la ressource en eau déjà observé...

**L'été correspond à ~2% des précipitations annuelles, mais ~60% de la consommation**

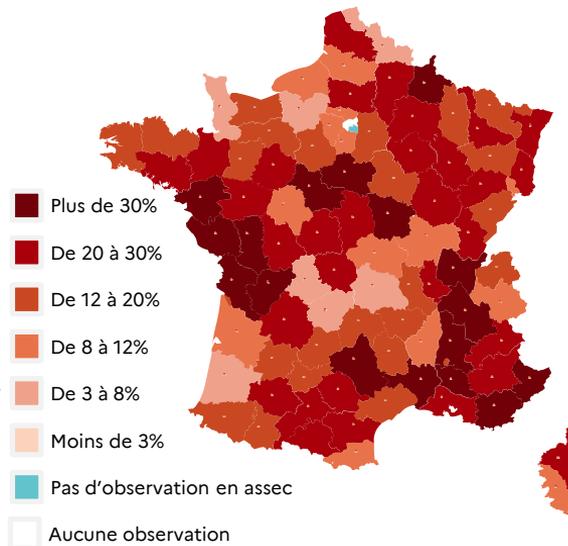
**Une proportion importante de cours d'eau en assèchement lors de l'été 2022**

**Des épisodes annuels de restriction des usages de l'eau en augmentation**

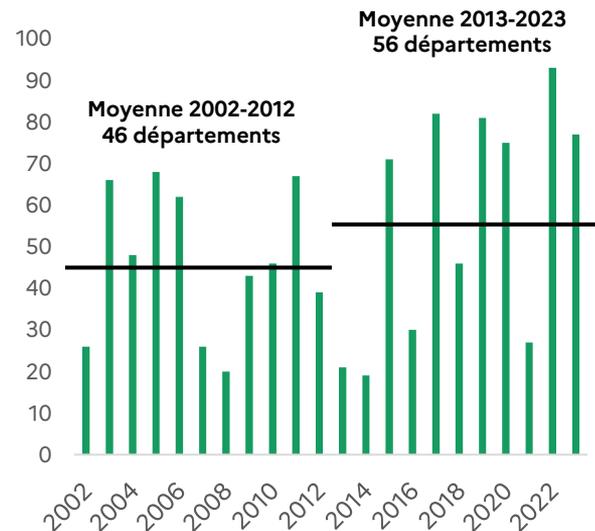
Ressources et usages de l'eau selon la saison, 2020, Mdm3



Part des observations de cours d'eau en assèchement entre fin mai et fin septembre - 2022



Nombre de départements touchés par des arrêtés de restrictions des usages de l'eau durant le mois d'août

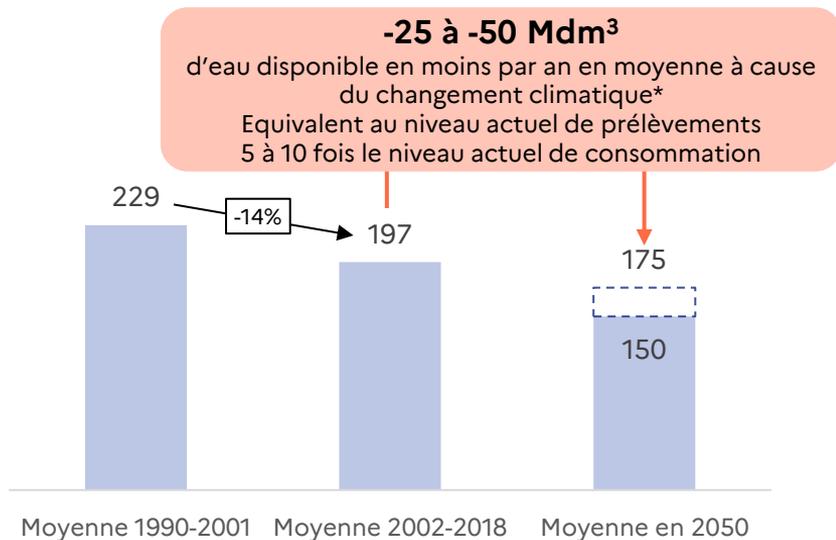


Sources : SDES, 2023 et 2020 ; Météo France ; France stratégie 2025 ; Observatoire national des étiages (Onde), données du suivi usuel ; VigiEau  
 \* « L'été » correspond aux mois de juin-juillet-août.

## ... et qui va s'aggraver avec le changement climatique

Une baisse de la ressource en eau supérieure à l'intégralité des prélèvements...

Ressource en eau renouvelable disponible (Mdm<sup>3</sup>/an)

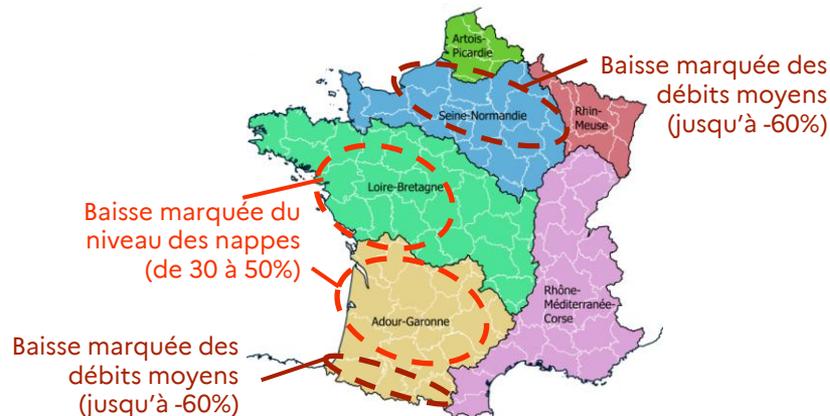


Ainsi, un bilan annuel d'eau renouvelable (précipitations moins évapotranspiration, avant activités humaines) de **150-175 Mdm<sup>3</sup>/an deviendrait la nouvelle « norme », avec toujours des fluctuations annuelles autour de cette moyenne** (ex. -30% lors d'une année sèche)

... Touchant à la fois les ressources superficielles et souterraines, avec de fortes disparités géographiques

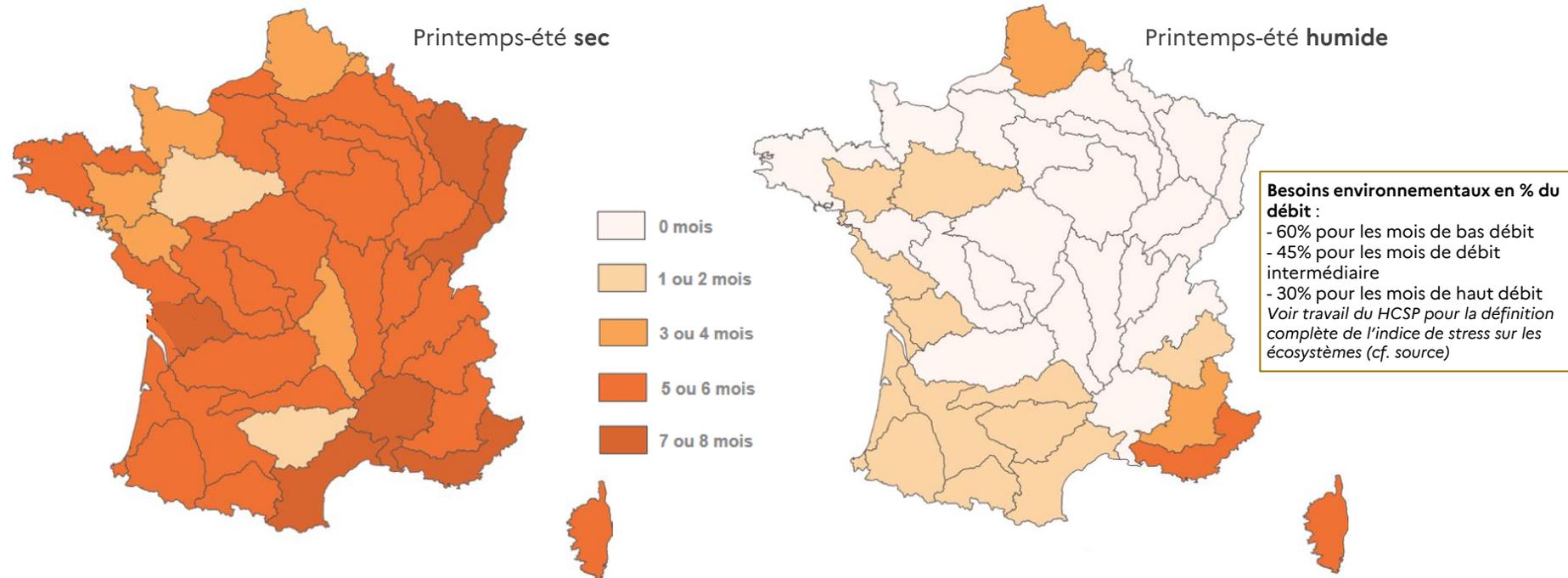
Perspective à horizon 2050\*\* :

Précipitations estivales	Niveau des nappes	Débits annuels	Humidité des sols
-16% à -23%	-10% à -25%	-10% à -40%	-10% à -20%



# Hors usages anthropiques, la baisse de la ressource en eau va représenter un risque pour les écosystèmes

Nombre de mois de non-satisfaction des besoins environnementaux à l'horizon 2050 – sans considérer les prélèvements humains



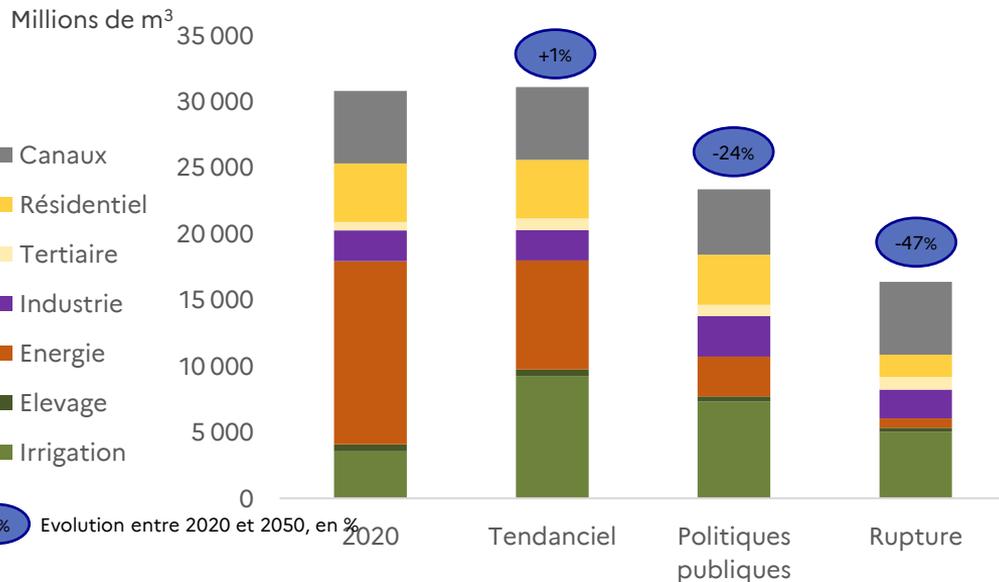
Même dans le cas d'un printemps-été humide, les besoins environnementaux sont non satisfaits au moins un mois de l'année dans près de la moitié des bassins versants de l'Hexagone. Dans ces territoires, les écosystèmes pourraient se trouver en situation de stress chronique chaque année à l'horizon 2050.

# Prélèvements en 2050 : la nécessité de modérer la nouvelle demande liée à la modification des usages

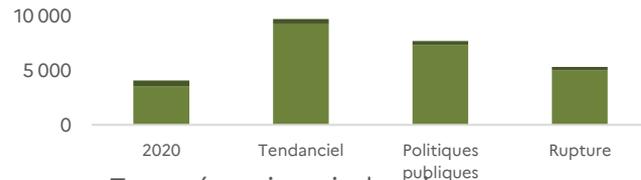
Etude de trois scénarios d'évolution (France Stratégie, 2025) :

- Tendanciel : prolonge les tendances des dernières années
- Politiques publiques : intègre les dernières annonces politiques en lien avec l'eau
- Rupture : considère un effort de sobriété important

Evolution des prélèvements entre 2020 et 2050 selon les scénarios

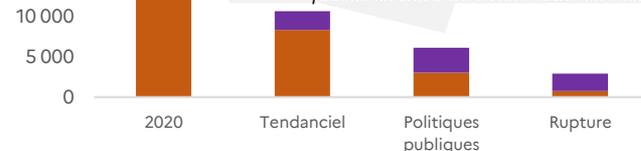


Zoom agriculture (irrigation et élevage)

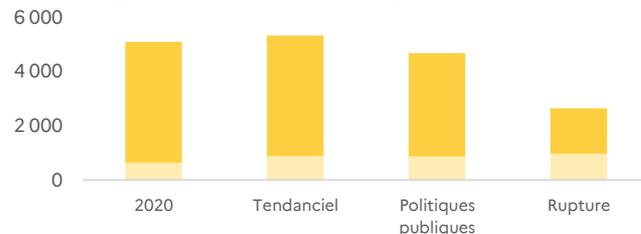


Zoom énergie et industrie

En lien avec la fin de vie des centrales à circuit ouvert, qui prélèvent 20 fois plus d'eau que les circuits fermés. Par ailleurs, seuls 4 EPR sur les 14 nouveaux annoncés sont placés en bord de rivière dans ce scénario.

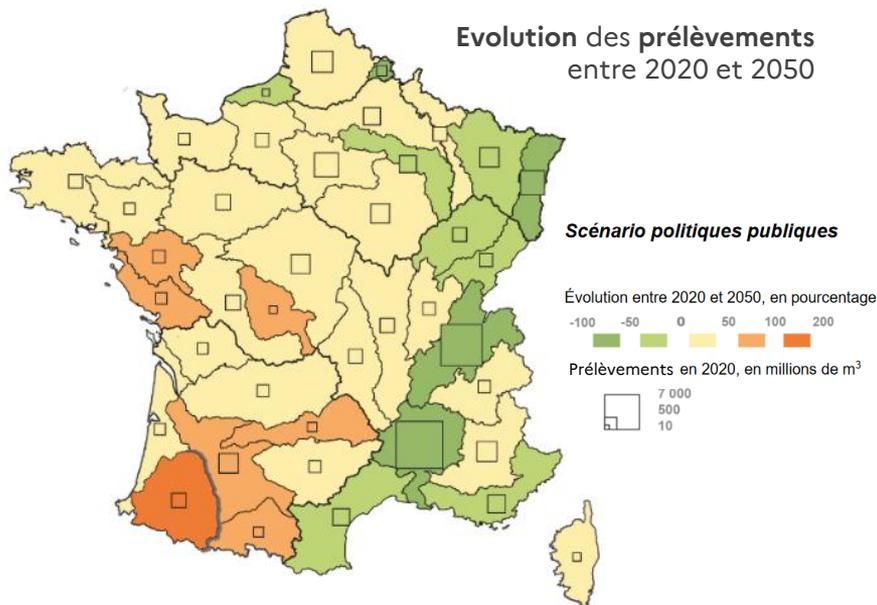


Zoom tertiaire et résidentiel

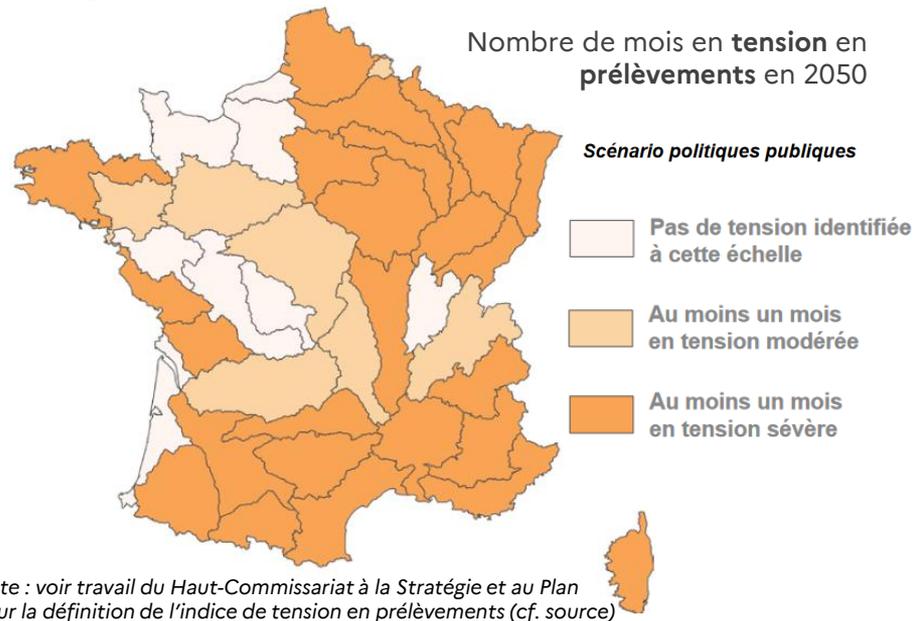


# Prélèvements en 2050 : même dans le scénario « politiques publiques », des tensions sont à prévoir

L'évolution des prélèvements en 2050 : une baisse dans les bassins du Rhône et du Nord-Est, mais une forte hausse dans le Sud-Ouest



En croisant avec l'évolution de la ressource en eau sous l'effet du changement climatique : à politique inchangée, ~80% du territoire serait en tension en août



A la fin de l'été 2022, 86% du territoire hexagonal faisait l'objet de mesures de restriction via des arrêtés sécheresse\*. Ainsi, la nouvelle « norme » en 2050 serait proche de la situation de 2022.

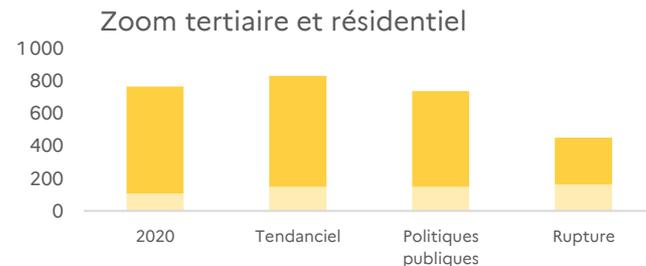
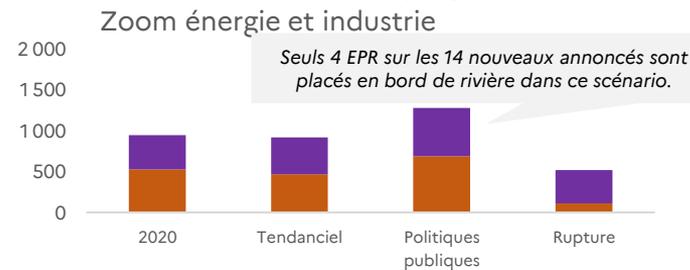
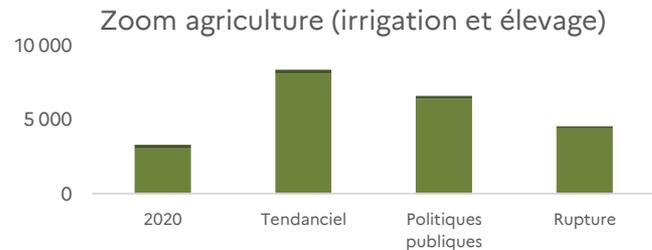
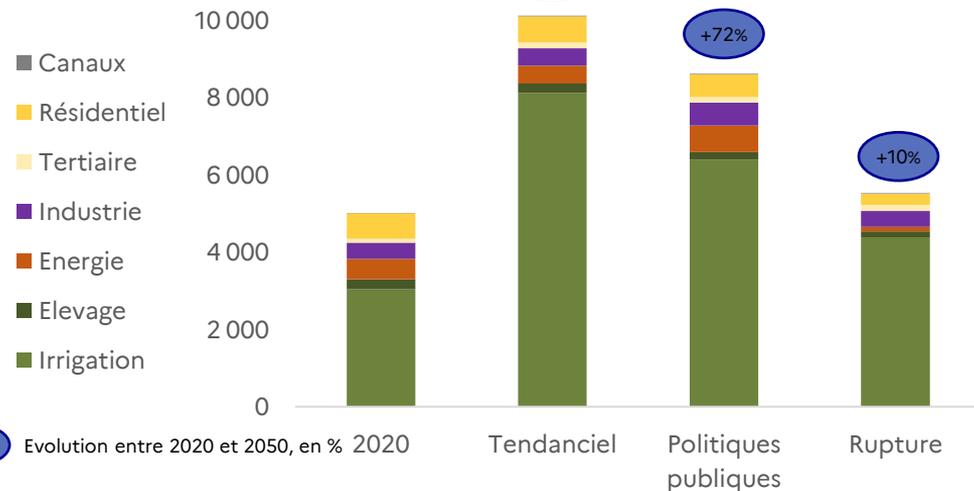
# Consommations en 2050 : un doublement en tendanciel, et une hausse de 70% à politique inchangée

Etude de trois scénarios d'évolution (France Stratégie, 2025) :

- Tendanciel : prolonge les tendances des dernières années
- Politiques publiques : intègre les dernières annonces politiques en lien avec l'eau
- Rupture : considère un effort de sobriété important

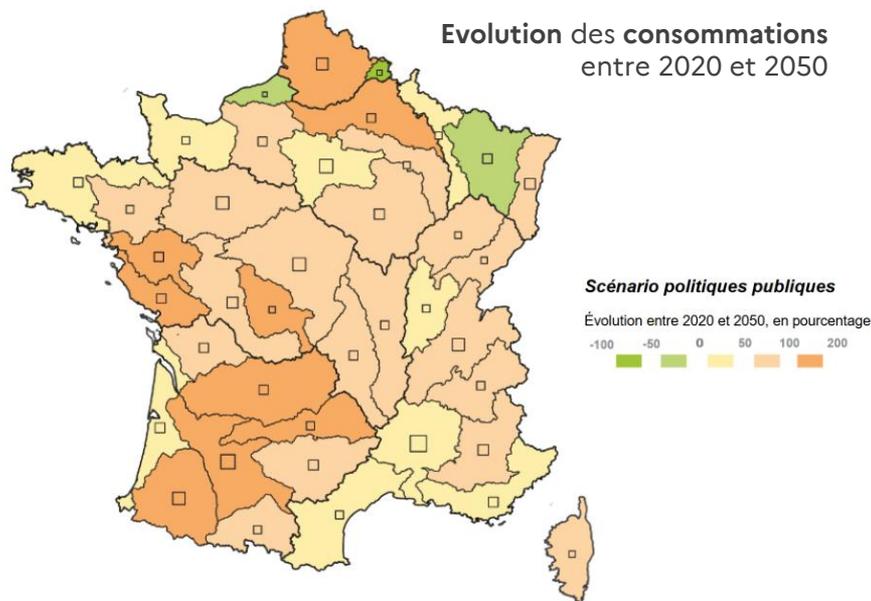
Evolution de la consommation entre 2020 et 2050 selon les scénarios

Millions de m<sup>3</sup> 12 000

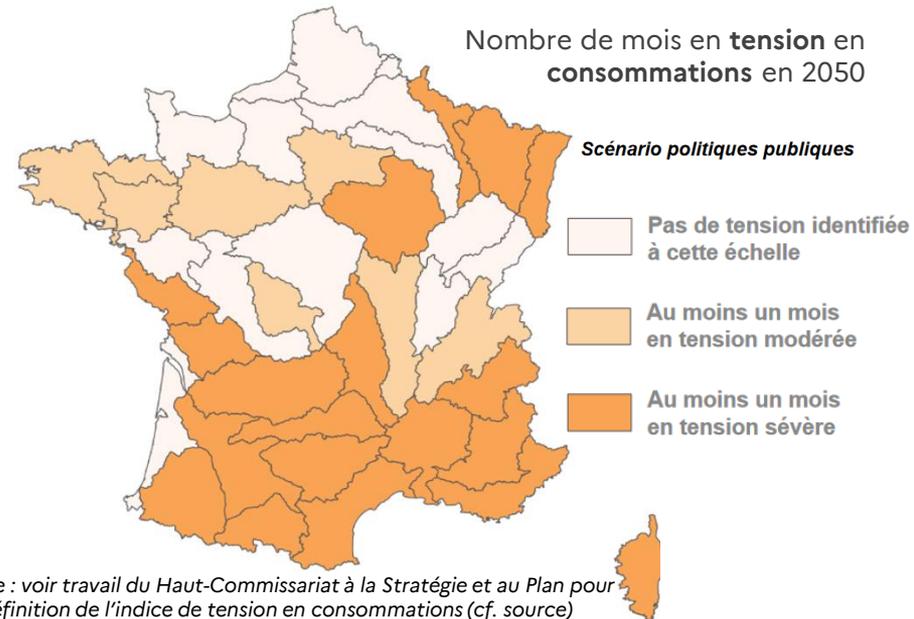


# Consommations en 2050 : même dans le scénario « politiques publiques », des tensions sont à prévoir

L'évolution des consommations en 2050 : la quasi-totalité des sous-bassins en augmentation, en particulier le Nord et le Sud-Ouest



En croisant avec l'évolution de la ressource en eau sous l'effet du changement climatique : des tensions de consommation fortes dans la moitié Sud



Par rapport à la métrique « prélèvements », la vue par « consommations » présage de tensions encore plus fortes dans le Sud-Ouest

# Optimisation de l'eau disponible | Eaux non-conventionnelles

Les eaux non-conventionnelles désignent un ensemble d'alternatives à l'approvisionnement traditionnel de l'eau...

- Réutilisation d'eaux usées traitées (RéUT) : récupération de l'eau au niveau des STEU\* pour de nouveaux usages
- Recyclage des eaux industrielles : réinjection d'eau traitée dans le process industriel, en circuit interne

## Zoom sur les avantages et désavantages de la RéUT

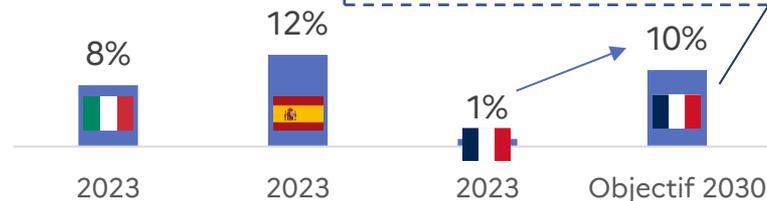
La RéUT permet d'éviter d'utiliser de l'eau potable pour des usages qui ne le nécessitent pas (arrosage d'espaces verts, irrigation agricole, etc.). En amont de certains usages vulnérables (baignade, conchyliculture, aire protégée), la RéUT vers l'infiltration dans le sol permet d'éviter les rejets toxiques (avec toujours un traitement des eaux usées).

En termes quantitatifs, la RéUT est particulièrement pertinente sur les zones littorales, où certaines stations de traitement des eaux usées (STEU) rejettent directement l'eau douce à la mer, constituant une perte. En zones continentales, les rejets de STEU participent parfois au soutien d'étiage et sont donc essentiels pour le maintien des écosystèmes. Les rejets de STEU posent également des questions économiques et sanitaires pour l'irrigation des cultures. L'adéquation est donc à étudier au cas par cas.

Depuis 2023, la France entend développer sa valorisation d'eaux non-conventionnelles, à l'instar d'autres pays européens

**1 000**  
Projets de valorisation d'eaux non conventionnelles d'ici à 2027

Taux de RéUT selon les pays (%)



L'objectif est de réutiliser 10% de l'eau traitée en sortie des stations d'épuration du secteur « résidentiel et tertiaire », soit environ 300 à 400 millions de m<sup>3</sup>/an (eau prélevée mais non consommée, rendue au milieu après assainissement, voir annexe p.61).

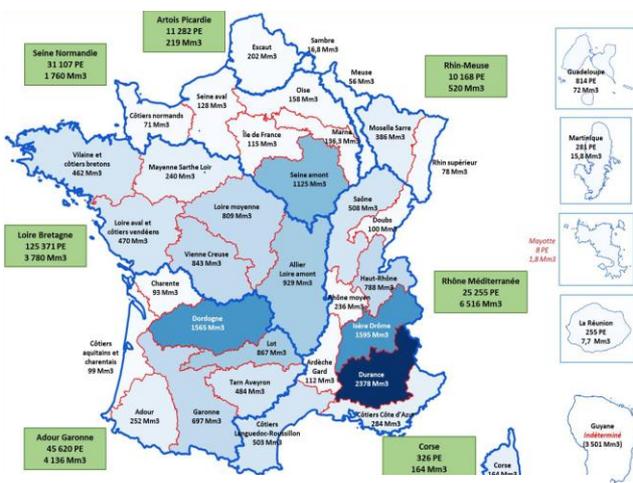
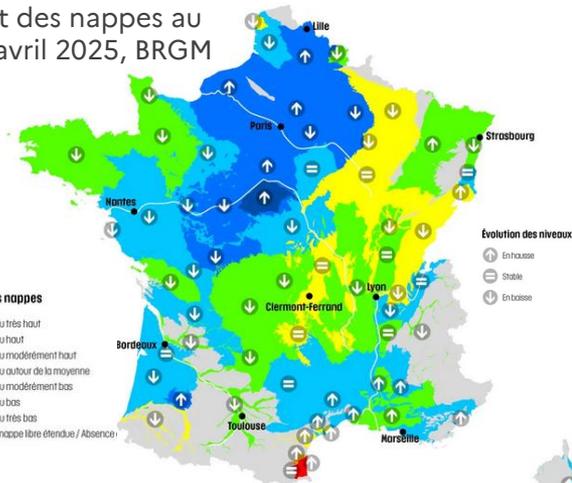
# Stockage de l'eau | Rappel des ordres de grandeur annuels : stockages naturels et artificiels

~100 Mdm<sup>3</sup>/an de recharge de nappes souterraines<sup>1</sup> (naturel)

~17 Mdm<sup>3</sup>/an de plans d'eau de surface<sup>2</sup> (anthropique)

~0,02-0,06 Mdm<sup>3</sup>/an de retenues de substitution en cours<sup>3</sup> (anthropique)

Etat des nappes au 1<sup>er</sup> avril 2025, BRGM



Les retenues de substitution sont des ouvrages destinés à prélever l'eau en période de hautes eaux, en hiver, pour ensuite l'utiliser en été, en substitution partielle ou totale aux prélèvements estivaux.

1% Les volumes en jeu (~0,04 Mdm<sup>3</sup>/an) représentent ~1% des prélèvements de l'irrigation en 2020

~160 projets Recensés en 2023, dont 50% dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine<sup>4</sup>

Les stockages artificiels peuvent contribuer à réguler le déséquilibre quantitatif saisonnier. La création de nouveaux stockages doit donc s'étudier au cas par cas, en :

- Garantissant une gestion concertée de la ressource ;
- Démontrant l'absence d'incidence sur les milieux et les autres usages ;
- Définissant des seuils de prescription d'exploitation en cas d'insuffisance de la ressource (pour prélèvements en eaux superficielles ou souterraines) ;
- Utilisant la sécurisation de l'eau comme levier d'engagement dans la transition des usages.

## Avantages

- **Qualité** : amélioration de la qualité de l'eau par filtration
- **Quantité** : moins d'évaporation et d'artificialisation

Ces plans d'eau ont pour la plupart des usages dédiés (ex. hydroélectricité). Une réallocation de l'eau entre les usages nécessiterait donc des arbitrages. Certains plans d'eau sans usages identifiés pourraient être remobilisés mais nécessitent des travaux importants.

1. BRGM, renouvellement annuel de la ressource des nappes – ressource totale : ~2000 Mdm<sup>3</sup> ; 2. IGEDD, Inventaire national des cours d'eau 2024, pour les retenues (barrages, digues, étangs) de superficie > 1000 m<sup>2</sup> et mobilisables ; 3. France Stratégie, 2025, Scénario Politiques publiques, selon l'aboutissement des projets sur 2020-2030 ; 4. Mission d'information, Sénat, 21 Juillet 2023 - Gestion durable de l'eau // \* 1 Mdm<sup>3</sup>/an sur une capacité totale de ~17 Mdm<sup>3</sup>, France Stratégie, « Prélèvements et consommations d'eau : quels enjeux et usages ? », 2024, p. 14

# Stockage de l'eau | Favoriser la recharge des nappes souterraines

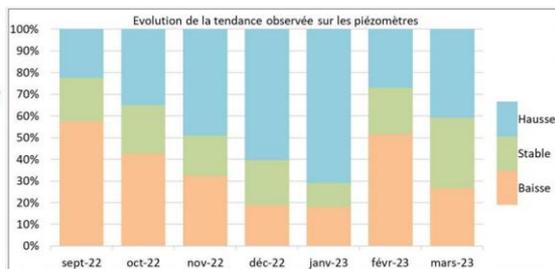
## La recharge des nappes : six mois décisifs d'octobre à mars

Etat des nappes à l'été 2022, BRGM

Etat des nappes au 1<sup>er</sup> avril 2023, BRGM

### Évolution des niveaux

- ↑ En hausse
- = Stable
- ↓ En baisse



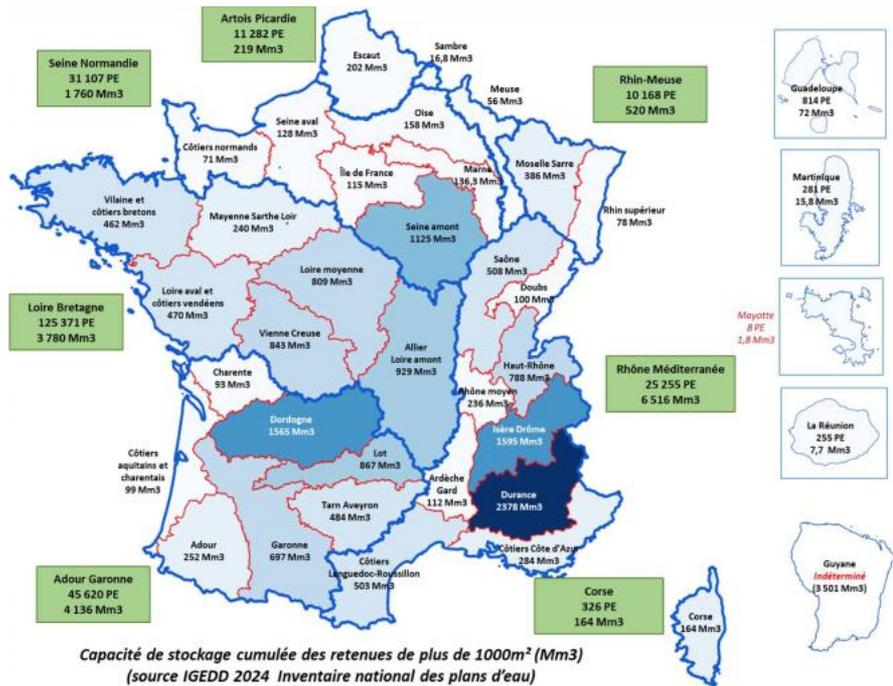
### Niveau des nappes

- Niveau très haut
- Niveau haut
- Niveau modérément haut
- Niveau autour de la moyenne
- Niveau modérément bas
- Niveau bas
- Niveau très bas
- Sans nappe libre étendue / Absence

Ex. de 2022-2023 : après un printemps-été sec en 2022, la période octobre 2022 - mars 2023 n'a globalement pas permis de recharger suffisamment les nappes, notamment à cause d'un déficit de pluviométrie

Au-delà des conditions de pluviométrie par saison, l'infiltration dépend de la géologie du sous-sol, de l'artificialisation du territoire, des pratiques agricoles... Ainsi, les zones humides, les forêts et les pratiques agricoles durables jouent un rôle primordial dans la recharge des nappes souterraines.

# Stockage de l'eau | Mobiliser les plans d'eau de surface existants



Plans d'eau déjà existants : 845 000 plans d'eau ~17 Mdm<sup>3</sup> (tous usages) avec un potentiel brut de remobilisation en cours d'évaluation.

Cet inventaire permet de donner une idée du **potentiel brut de remobilisation** et de sa territorialisation mais ne renseigne évidemment pas sur les réalisations effectives

Exemple : Lot, Tarn-et-Garonne et Gers

160 000 m<sup>3</sup>

Volumes effectivement remobilisés (via AAP porté par les 3 départements)

900 000 m<sup>3</sup>

Potentiel du sous-bassin de Lemboulas (Lot et Tarn-et-Garonne)

# Stockage de l'eau | Concilier stockage et équilibre de la ressource

Exemple 2022 : un cumul des précipitations efficaces déficitaire de 25% à 75% sur la majorité du pays...

... Un déficit estimé à 50 Mdm<sup>3</sup>, à mettre au regard des stockages potentiels (en ordre de grandeur)

Cumuls de précipitations : rapport à la moyenne saisonnière

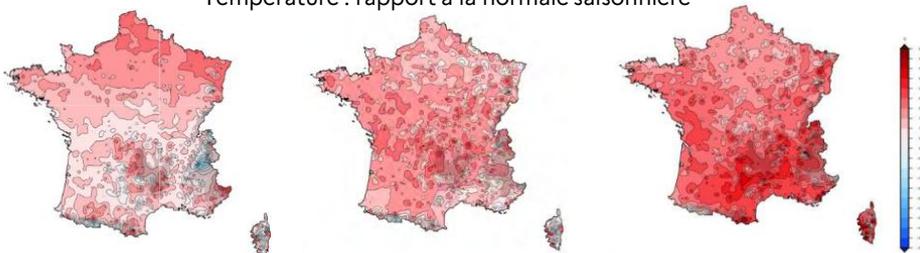
Hiver 2021-2022

Printemps 2022

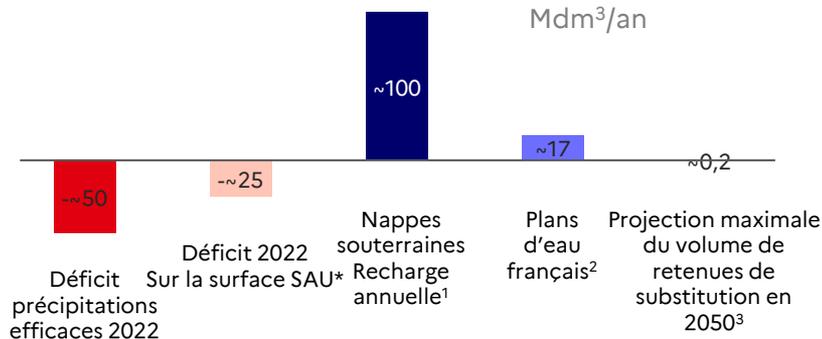
Été 2022



Température : rapport à la normale saisonnière



2022 : année représentative du déficit hydrique moyen en 2050



Au vu des volumes considérés et des impacts associés, la recharge optimale des nappes via l'infiltration représente le potentiel de stockage le plus important.

Ainsi, la mobilisation des ouvrages existants et le développement de nouveaux projets doit s'effectuer dans le respect des équilibres des usages et des écosystèmes, notamment pour maintenir l'infiltration dans les sols et nappes.

# Bilan 1/2 | Trois voies à combiner pour réduire la pression quantitative

## Optimiser les pratiques

Les pratiques actuelles présentent des marges de progrès – exemples :

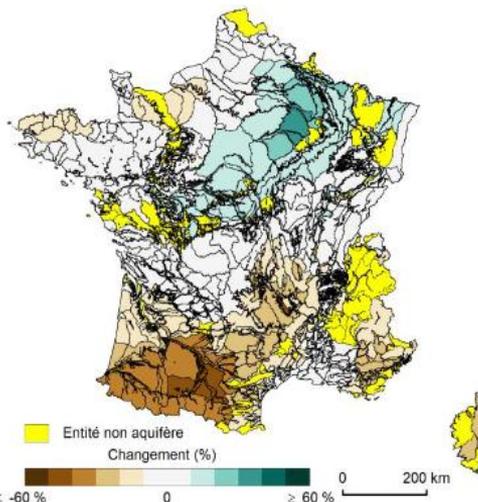
**Energie et industrie**  
Procédés moins consommateurs

**Rendement des réseaux**  
~200 collectivités ont un réseau avec un rendement inférieur à 50%

**Irrigation**  
Agroécologie, sélection variétale, aide à la décision

## Elaborer une stratégie de stockage qui préserve l'infiltration

Le stockage doit répondre aux déséquilibres saisonniers, tout en assurant l'infiltration et la recharge des nappes, menacées de baisse de niveau à horizon fin du siècle :

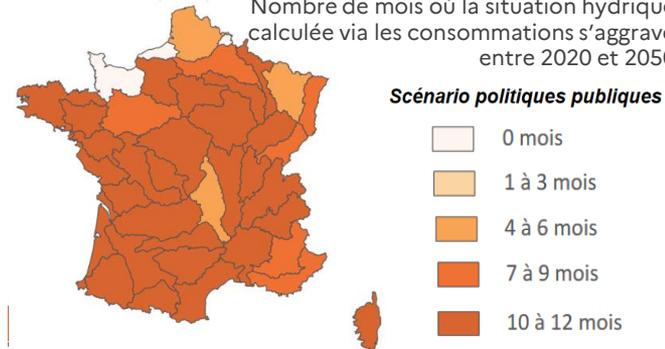


Dans le scénario violet – Fortes émissions et réchauffement marqué

## Engager une démarche nécessaire de sobriété des usages actuels

Les éléments de prospective actuels démontrent que **l'optimisation des pratiques et le stockage ne suffiront pas à empêcher les tensions hydriques. Une sobriété accrue sera nécessaire.**

Nombre de mois où la situation hydrique calculée via les consommations s'aggrave entre 2020 et 2050



Dans les trois quarts des bassins de la métropole, la situation hydrique risque de s'aggraver pendant plus de dix mois de l'année, **même dans le scénario de politiques publiques d'optimisation et de stockage**

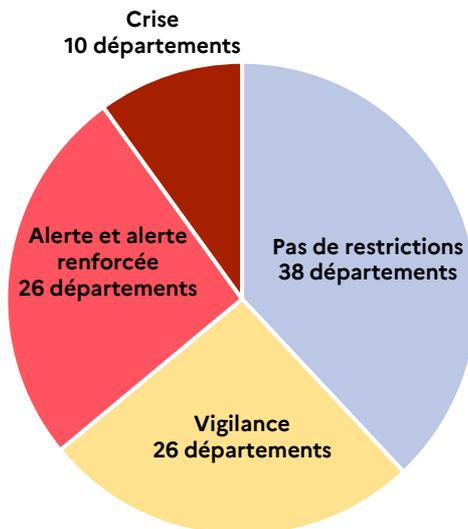
## Bilan 2/2 | Un débat nécessaire sur la priorisation des usages

### SÉCHERESSE | LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ALERTE

Seuils de déclenchement définis par les préfets.  
Pour une durée limitée et un périmètre déterminé.

	<p><b>Crise</b> Arrêt total des prélèvements non-prioritaires, y compris agricoles. Seuls les prélèvements pour l'eau potable, la santé, la sécurité civile et la salubrité sont autorisés.</p>
	<p><b>Alerte renforcée</b> Réduction de plus de 50% des prélèvements d'eau à usage agricole. Renforcement des limitations ou interdictions de certains prélèvements non-prioritaires.</p>
	<p><b>Alerte</b> Réduction de moins de 50% des prélèvements d'eau à usage agricole. Restrictions concernant l'arrosage des espaces verts ou les lavages de voiture.</p>
	<p><b>Vigilance</b> Particuliers et professionnels sont incités à faire des économies d'eau.</p>

### Situation au 02/07/2025 (France)



En parallèle d'une sobriété accrue, le risque de renforcement des tensions hydriques dans les années à venir implique de définir un ordre de priorisation des usages dans les contextes de sécheresse.

Cet ordre devra, autant que possible, être défini localement et démocratiquement, en accord avec les principes qui régissent la gestion de l'eau française.

Source: Propluvia

VISACTU

# Gestion qualitative de l'eau

## Synthèse : enjeux de la gestion qualitative de l'eau

Un volume important d'eau brute est proche des limites sanitaires définies par la directive eau potable. Cette tendance risque de s'accroître avec la recherche de nouveaux micropolluants (PFAS ou métabolites).

L'exemple des PFAS illustre la difficulté du suivi des résultats de la qualité de l'eau : l'évolution du périmètre des substances recherchées joue aussi un rôle dans la fluctuation.

L'enjeu est également financier : le traitement de l'eau coûte plus cher que la prévention, un coût majoritairement supporté par les usagers.

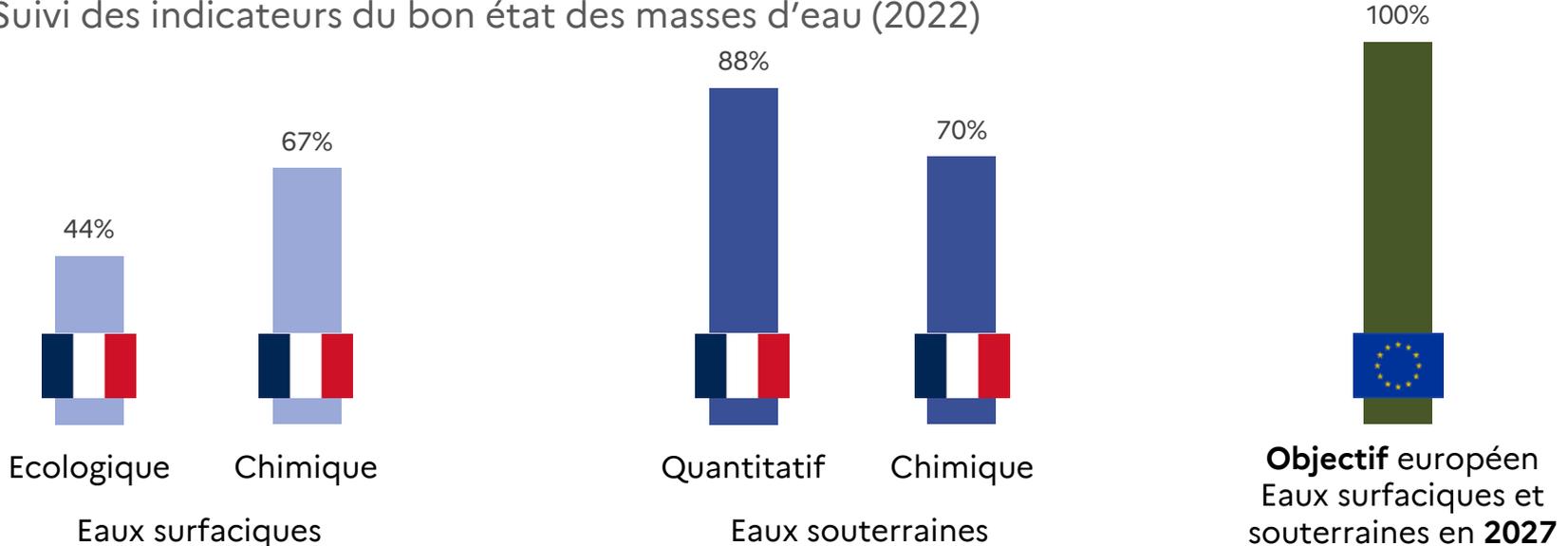
Les enjeux quantitatifs et qualitatifs ne peuvent être considérés isolément : l'abandon de captages pollués peut menacer l'alimentation en eau potable, et la diminution de l'eau entraîne une augmentation de la concentration des polluants (effet de la dilution atténué).

## Eaux brutes | Un retard sur les objectifs européens de qualité en 2027

Le **bon état qualitatif des masses d'eau (Directive Cadre sur l'Eau, 2000)** désigne à la fois :

- le bon état chimique (concentrations adéquates selon une liste de substances prioritaires)
- le bon état écologique (faible impact des activités humaines sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques)

Suivi des indicateurs du bon état des masses d'eau (2022)



# Eaux brutes | Des non-conformités avec la directive eau potable

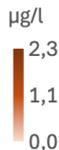
Plusieurs nappes phréatiques sont proches des limites de potabilité définies par la directive eau potable\*

**Pesticides** : 13 départements avec des captages souterrains proches de la fermeture (au-delà de 5 µg/l)

**Nitrates** : 30 départements avec des captages souterrains proches de la fermeture (au-delà de 100mg/l)

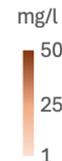
Somme des pesticides<sup>1</sup>

Moyenne annuelle sur les captages du département



Département présentant des concentrations supérieures à 4 µg/l<sup>2</sup> sur au moins un captage

Moyenne annuelle sur les captages du département



Département présentant des concentrations supérieures à 80 mg/l<sup>2</sup> sur au moins un captage

Au-delà de 5 µg/l (pesticides) ou 100 mg/l (nitrates) dans les eaux brutes, le captage ne peut plus servir à produire de l'eau potable (même avec traitement)<sup>3</sup>

Sources : ADES, données 2022. Traitement SGPE.

\* Directive européenne 2020/2184

1. En plus du seuil « somme des pesticides », la norme inclut également une valeur seuil de 2 µg/L pour chaque substance active, qui peut être dépassée malgré une somme totale inférieure à 5 µg/L. Le niveau de contamination de cette carte est donc sous-estimé ; 2. Les seuils de 4 µg/L et 80 mg/l n'ont pas de valeur légale : ils permettent d'identifier les captages proches des limites officielles, respectivement de 5 µg/l et 100mg/l ; 3. Sauf dérogation délivrée par le préfet.

# PFAS | Vers un état des lieux complet en 2026 ?

La nouvelle directive européenne impose la surveillance et la réglementation des PFAS dans l'eau à horizon 2026...

- ✓ La concentration de la somme de 20 PFAS considérés
- ✓ « préoccupants » doit être inférieure à la norme européenne :

0,1  
µg/l

Directive 2020/2184



Dès 2026, le suivi de la concentration en PFAS devra être généralisé dans les analyses sanitaires des eaux françaises, au même titre que les pesticides ou nitrates.

... mais plusieurs analyses et plans sont déjà lancés pour anticiper l'impact



Evaluation de l'**impact sanitaire** : Plan d'action PFAS en 2023, mis à jour en 2024

- Environ 4000 sites doivent analyser leurs rejets aqueux pour évaluer la concentration en PFAS



Evaluation de l'**impact financier** : de premières estimations illustratives du coût de traitement pour les ménages

- Exemple pour Eau de Paris : surcoût évalué à 0,4 €/m<sup>3</sup> pour traiter les micropolluants dont PFAS, **soit environ +10% du prix actuel\***

## Zoom sur la loi PFAS (2025) et l'eau

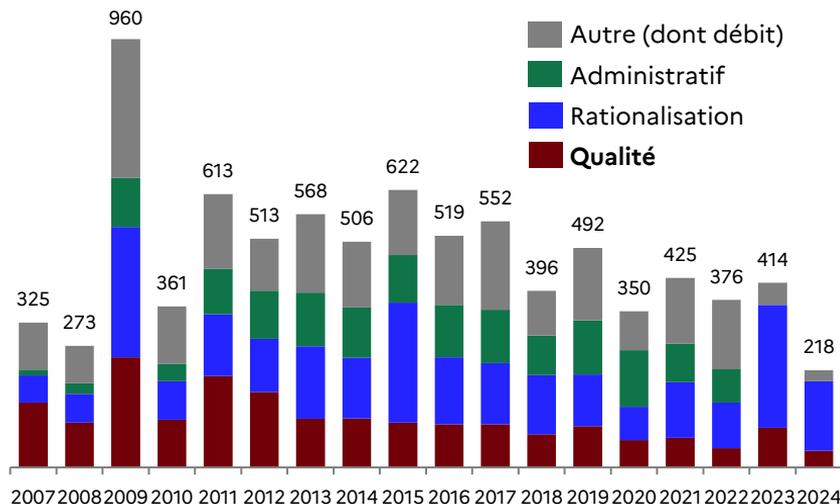
- Interdiction de fabrication de plusieurs produits contenant des PFAS
- Bilan annuel régional et national de la pollution des eaux potables aux PFAS à partir de 2026 (y compris les eaux en bouteille)
- Instauration d'une redevance assise sur les rejets de PFAS dans l'eau, perçue auprès des industriels et vers le budget des Agences de l'eau

# Captages | De nombreux abandons dus à une qualité insuffisante

Entre 50 et 200 captages sont abandonnés chaque année pour cause de qualité insuffisante...

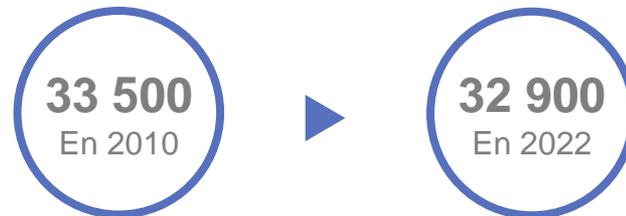
... mais le nombre de captages reste relativement stable : des ouvertures\* compensent les fermetures

Nombre d'abandons de captages d'eau en France chaque année



Note : pour l'année 2023 et 2024, « administratif » est inclus dans « rationalisation »

Nombre de captages d'eau en France



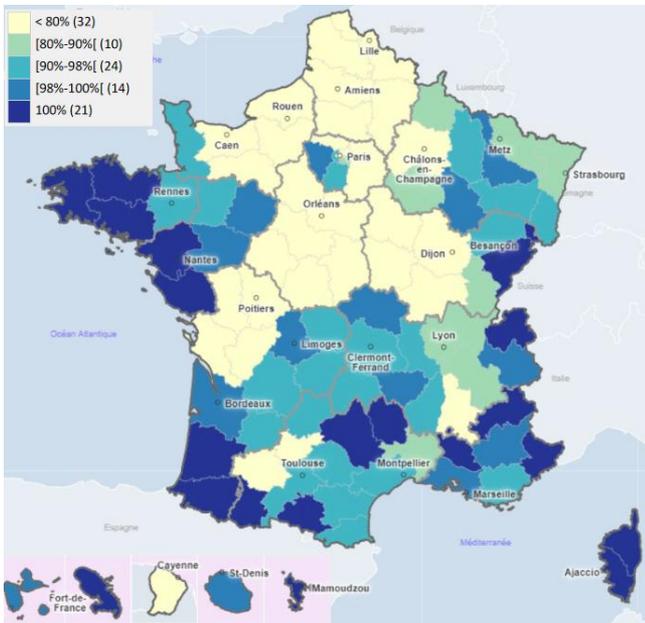
\* Cette stabilité relative est à nuancer :

- Les ouvertures correspondent aussi souvent à des réouvertures, quand le captage avait été momentanément fermé ;
- Le traitement accru permet parfois de rouvrir le captage, mais représente un coût supplémentaire pour la collectivité.

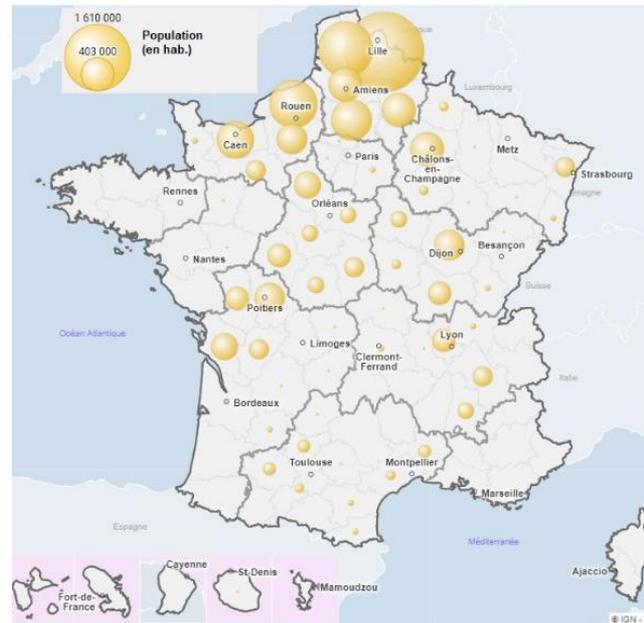
	Eaux souterraines	Eaux superficielles
Proportion de captages [en nombre]	96%	4%
Proportion de captages [en débit]	66%	34%

# Eau potable | Après traitement : des dépassements de la limite de qualité\* récurrents dans certaines régions

2023 | Proportion de la population desservie par une eau conforme en permanence aux limites de qualité pour les pesticides



2023 | Population ayant été alimentée par de l'eau présentant des dépassements récurrents aux limites de qualité (pesticides) sans nécessiter une restriction d'usage



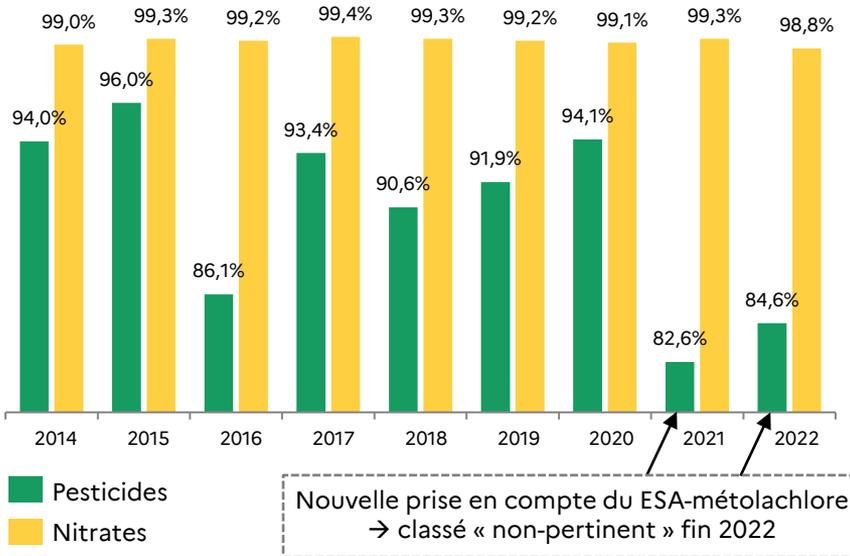
\* Selon l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine (modifié)

## Eau potable | Une conformité difficile à suivre dans le temps

Même après traitement, l'eau potable présente régulièrement des situations non-conformes\* en nitrates et pesticides...

... mais l'évolution du périmètre des substances considérées pertinentes joue un rôle important dans la fluctuation

Part de la population alimentée en permanence par une eau conforme



Pesticides et métabolites :

- Par défaut, l'ANSES considère un métabolite « pertinent » après sa découverte et le soumet aux mêmes exigences que la substance mère, ce qui diminue le part d'eau « conforme ». Après expertise, le seuil peut être relevé, marquant une amélioration artificielle.

PFAS : Limite de qualité pour la somme de 20 PFAS depuis 2023. Se heurte à deux écueils :

- Surveillance : début du suivi généralisé en 2026
- Exhaustivité : certaines substances sont exclues de la liste, qui doit être révisée sous la législation européenne 2024-2029.

# Assainissement | Les nouvelles obligations de la Directive eaux résiduaires urbaines révisée (DERU2\*)

Le cadre précédent : la DERU, adoptée en 1991, vise à protéger l'environnement contre les rejets des eaux usées



Fixe des obligations minimales de collecte, traitement et surveillance des eaux usées urbaines pour les Etats-membres, avec un traitement plus rigoureux de l'azote et du phosphore en zone sensible (eutrophisation)



La mise en œuvre depuis 1991 a entraîné une réduction significative des rejets de polluants : en 2024, 98% des eaux usées de l'UE sont adéquatement collectées et 92% adéquatement traitées<sup>1</sup>



Une révision était nécessaire pour intégrer les enjeux émergents :

- Micropolluants rejetés dans les milieux
- Rejets directs des eaux usées dans l'environnement en cas de pluie
- Effets du changement climatique

La DERU2, adoptée en 2024, élargit le champ d'application et renforce les objectifs de réduction des pollutions

*La directive doit être transposée avant juillet 2027*



- Champ élargi de collecte : agglomérations de 1000 équivalent habitants (EH) et plus (contre 2000 auparavant)
- Renforcement : performances plus élevées sur azote et phosphore, introduction de normes pour les micropolluants
- Réduction des rejets directs d'eaux usées par temps de pluie
- Surveillance accrue
- Neutralité énergétique du secteur de l'assainissement<sup>2</sup>

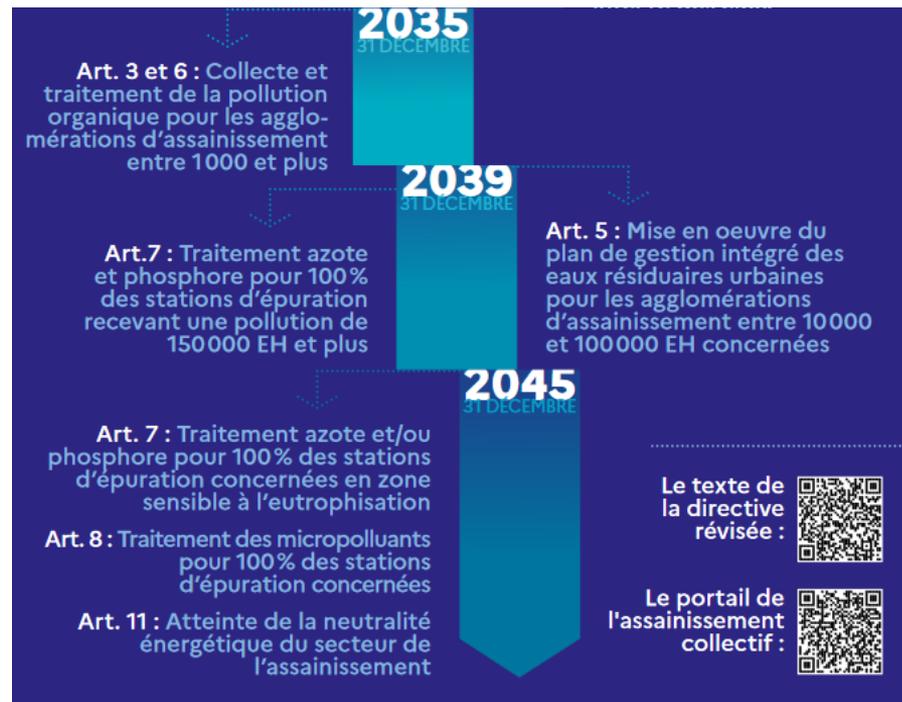
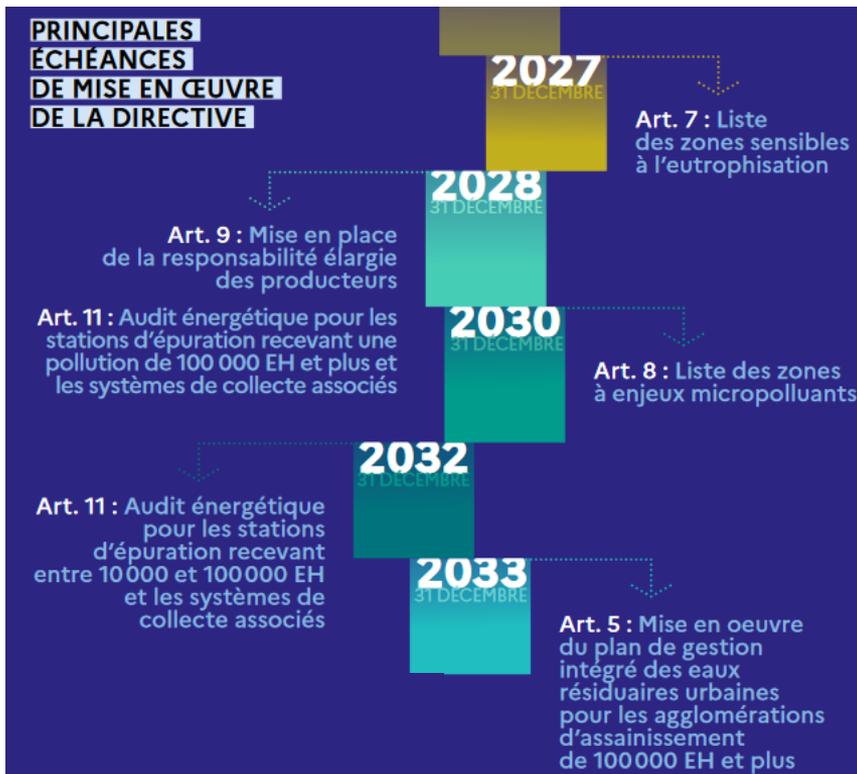


De premières évaluations estiment les coûts supplémentaires de ces mesures à ~500 M€/an pour la France<sup>3</sup>. Il s'agit d'évaluations provisoires qui pourraient être sous-estimées.



**Responsabilité élargie des producteurs (REP)** : en application du principe pollueur-payeur, les industriels des cosmétiques et des médicaments seront amenés à contribuer au financement des dépenses liées à la mise en place du traitement des micropolluants

## Assainissement | Les échéances de la DERU2\*

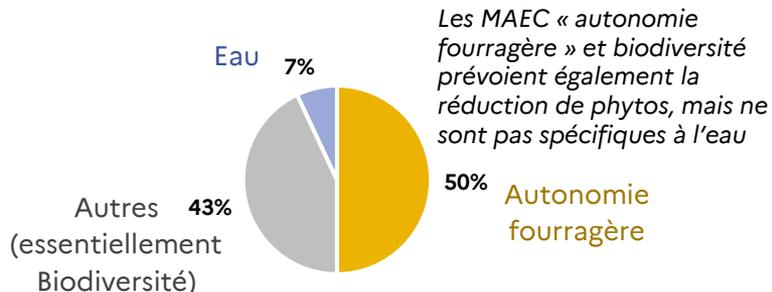


# Prévention | Exemples de mécanismes préventifs

Mécanismes du 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC : mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), aides à la conversion bio (CAB)

Mécanismes nationaux et publics-privés : les paiements pour services environnementaux, encore au stade d'expérimentation

Répartition des montants engagés par MAEC (2023)



379  
M€/an

Budget total MAEC & CAB : co-financement UE (FEADER), Etat et Agences de l'eau

9%

Couverture de la SAU\* par une MAEC ou aide à la conversion bio

4%

De la surface en aires d'alimentation de captage est couverte par une MAEC ou une aide BIO

A ces dispositifs du 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC, s'ajoute l'écoringime volet certification en agriculture bio prévu par le 1<sup>er</sup> pilier de la PAC

- Démarche contractuelle : accord entre l'agriculteur et l'organisme-payeur souhaitant réduire la pression en pollution
- Concerne ~3000 exploitations, pour 1% de la SAU\*
- Env. 170 M€ sur 5 ans sur 2020-2024 (MTE et Agences de l'eau)

Exemple d'Eau de Paris : favoriser le préventif sur les aires d'alimentation de captages pour réduire la pollution

17 300  
ha

Contractualisés, soit 115 agriculteurs dont 58% en bio

46  
M€

Sur 5 ans (2020-2025), à 80% financé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie

-77%

Volume de pesticides utilisés en 2023 (par rapport aux niveaux pré-2020)

**D'après de premières évaluations, la prévention coûte au moins trois fois moins cher que le traitement de l'eau<sup>1</sup>**

## Qualité et quantité | Deux enjeux de plus en plus liés

**Quantité : les fermetures de captages pour qualité insuffisante peuvent avoir un impact sur l’approvisionnement en eau**

*L’alimentation des communes repose sur un nombre limité de captages. Leur fermeture pour raisons de qualité peut menacer l’alimentation en eau des habitants.*

**Exemple de La Rochelle en 2023** : fermeture temporaire des quinze captages souterrains en raison de la présence de chlorothalonil R471811 et en attente des éléments scientifiques (substance reclassée « non pertinente » au terme de l’étude de l’ANSES). Utilisation accrue du fleuve Charente pour répondre à la demande en eau.

**Qualité : la diminution de la ressource en eau entraîne mécaniquement une hausse de la concentration de polluants**

*La baisse des débits et des niveaux des nappes conduit à une moindre dilution pour une quantité constante de polluants.*

**Exemple de la Seine** : l’augmentation de la température mène à une concentration accrue de phosphore et azote, entraînant des situations d’eutrophisation à la fin de l’été dans l’estuaire de la Seine. (Ex. 2022 : trois mois d’étiage sévère lors de l’été).

→ Voir la feuille de route interministérielle « *Améliorer la qualité de la ressource en eau par une protection renforcée des captages d’eau potable* » de mars 2025

# Qualité et quantité | Continuum terre-mer, un lien à préserver

**Quantité : maintenir un niveau d'apport d'eau douce aux estuaires pour la biodiversité**

*Une partie de la biodiversité marine est dépendante des estuaires et donc des apports d'eau douce (fonction de « nourricerie » lors de la phase de croissance de certaines espèces). De même, les fortes variations de salinité menacent les élevages de coquillage (zones conchylicoles).*

**Exemple du bar** : les juvéniles de bars séjournent pendant un ou deux ans dans les estuaires avant de rejoindre les eaux côtières.

**Qualité : limiter les phénomènes d'eutrophisation, limiter la pollution des milieux et des activités aval**

*Les polluants liés à l'activité humaine terrestre entraînent (1) des phénomènes d'eutrophisation via les flux de nutriments – nitrates / phosphore (2) des impacts sur les écosystèmes via les polluants persistants et les micro-plastiques (3) des risques pour les activités humaines en aval – ex. zones conchylicoles ou de baignade*

**Zoom sur la Troisième conférence des Nations Unies sur les Océans (UNOC3) – Nice, Juin 2025 – Co-organisation de la France et du Costa Rica**

**Ambitions :**

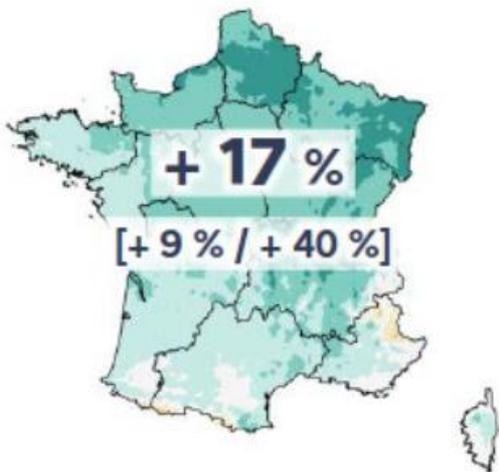
- œuvrer à l'aboutissement des processus multilatéraux liés à l'océan pour rehausser le niveau d'ambition pour la protection de l'océan ;
- mobiliser des financements pour conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (ODD14) et soutenir le développement d'une économie bleue durable ;
- renforcer et mieux diffuser les connaissances liées aux sciences de la mer pour une meilleure prise de décision politique.

# Gestion des risques

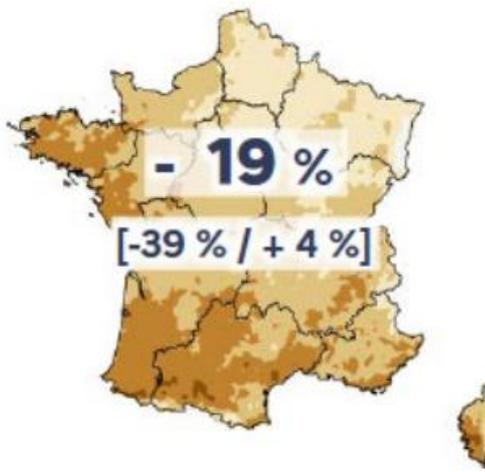
# Plusieurs risques liés à l'eau sont accentués par le changement climatique



Précipitations hiver  
TRACC\* 2100 vs 1976-2005



Précipitations été  
TRACC\* 2100 vs 1976-2005



Hausse des températures (+2,7 °C en 2050\*\*) → augmentation de l'évapotranspiration → baisse des précipitations « efficaces »



Pénuries d'eau possibles



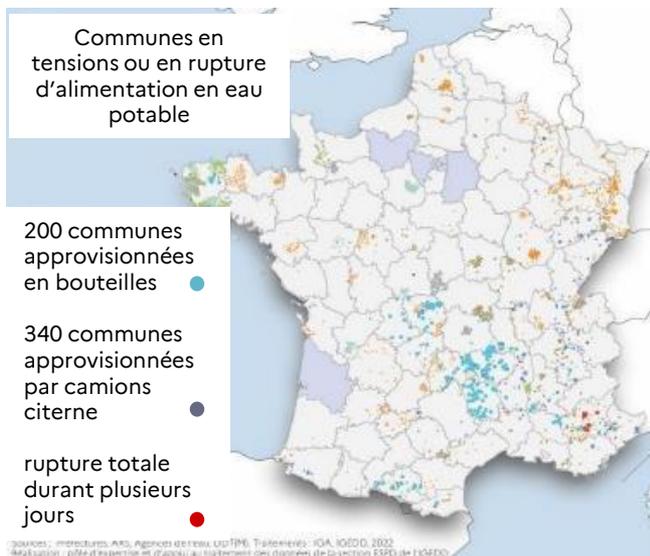
Jusqu'à +20% de sinistralité liée aux inondations en 2050



3 fois plus de sécheresses intenses en 2050

# Focus | Sécheresses et pénuries d'eau

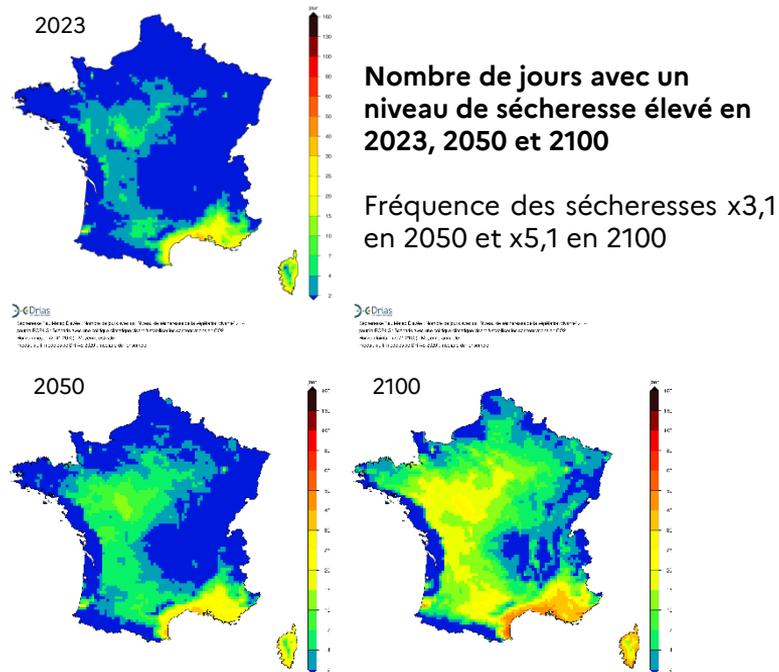
## Retour sur la sécheresse 2022



2 000

Collectivités en tension ou rupture lors de la sécheresse 2022

## Une hausse des aléas attendue



# Focus | Inondations

## Retour sur les inondations 2023-2024 dans les Hauts-de-France

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle



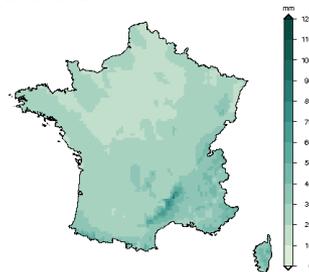
~300 Communes touchées

~260 M€ d'aides publiques d'indemnisation

~640 M€ de dommages assurés

## Une hausse des aléas attendue

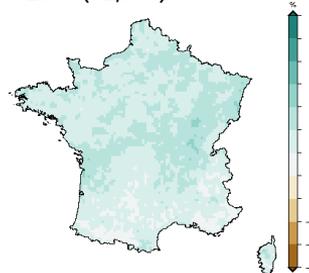
Référence



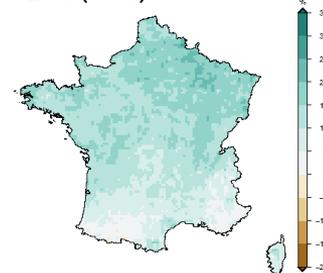
Cumul de précipitations quotidiennes remarquables sur la période de référence (1976-2005) et écart relatif en 2050 et 2100

Fréquence des évènements extrêmes x1,8 en 2050 et x2,8 en 2100

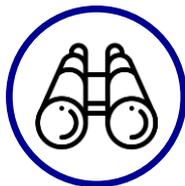
2050 (+2,7°C)



2100 (+4°C)



# COP Régionales | En 2025, les COP en cours intègrent un volet « Adaptation », reposant sur des données cartographiques



Une vision tangible de la **TRACC à la maille infra-régionale (départementale /infra-départementale)**



La sélection de priorités d'adaptation par EPCI déduites de **cartographies** d'aide à la décision



**Débats et travaux pour définir les priorités d'actions territoriales d'adaptation** à l'échelle infra-départementale (actions nouvelles ou existantes à amplifier)



Une consolidation sur les **actions concrètes à mener** au niveau départemental, puis régional

# Indemnisation | Les crises liées à l'eau ont déjà des impacts financiers importants

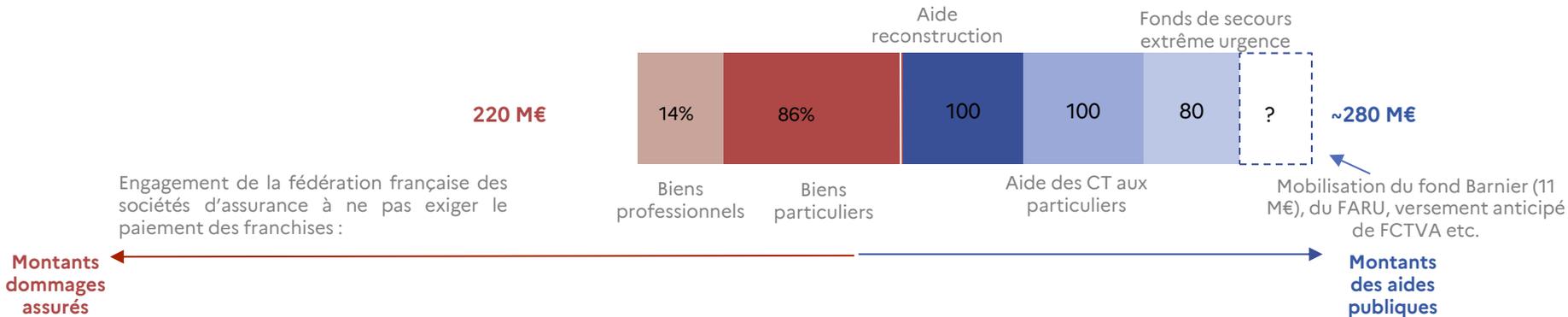
## Illustration des inondations

Présentation non exhaustive, réalisée à partir de données publiques

### Inondations dans les Hauts-de-France (2023-2024)



### Inondations dans l'Aude (2018)



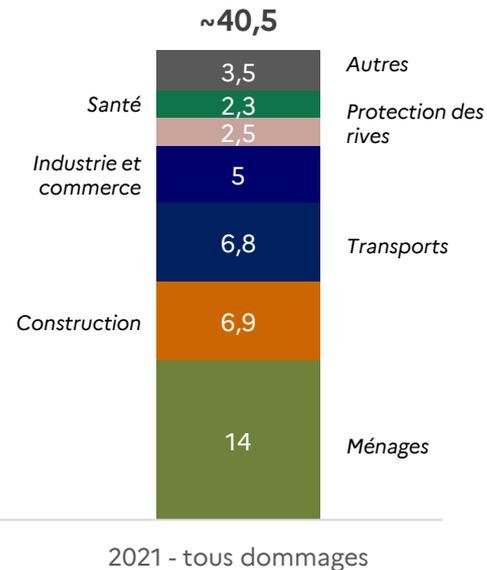
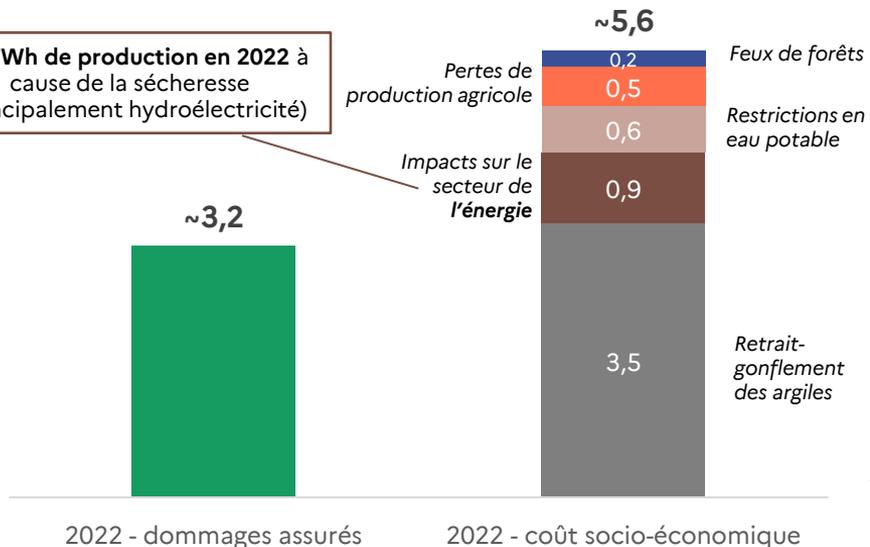
# Tous dommages | Le coût économique global des crises liées à l'eau est bien supérieur aux montants assurés

Le coût socio-économique de la sécheresse 2022 en France s'élève à au moins 5 Md€ de coûts directs

Les inondations de juillet 2021 en Allemagne ont engendré un coût total de plus de 40 Md€, dont 33 Md€ de dommages directs

Sécheresse 2022 – dommages assurés vs coût socio-économique (Md€/an) – Sans compter l'impact sur la biodiversité, l'emploi et la santé

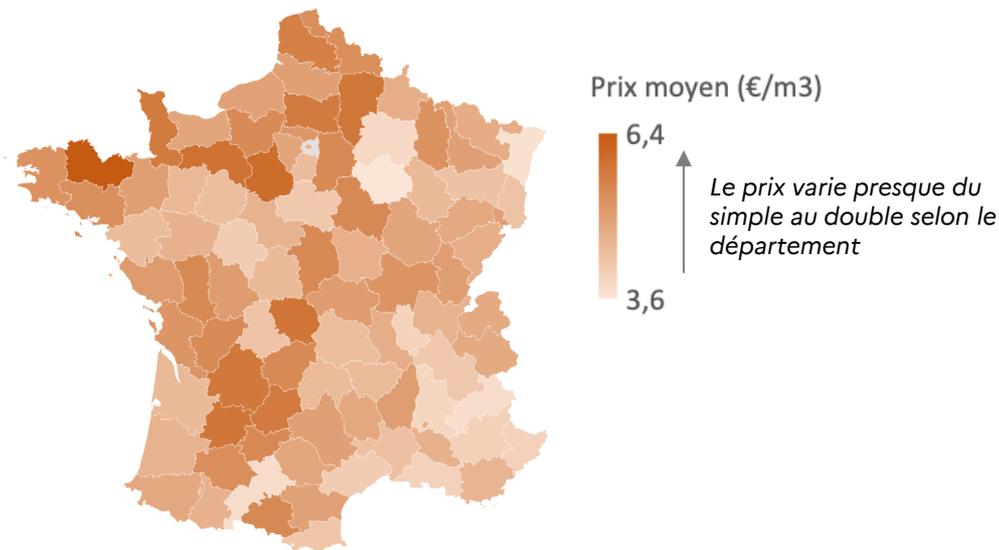
-13 TWh de production en 2022 à cause de la sécheresse (principalement hydroélectricité)



# Enjeux de financement

# Prix de l'eau | Etat des lieux en 2023

## Prix de l'eau moyen – France métropolitaine



**4,7 €/m<sup>3</sup>** Prix moyen France métropolitaine<sup>1</sup>, dont :



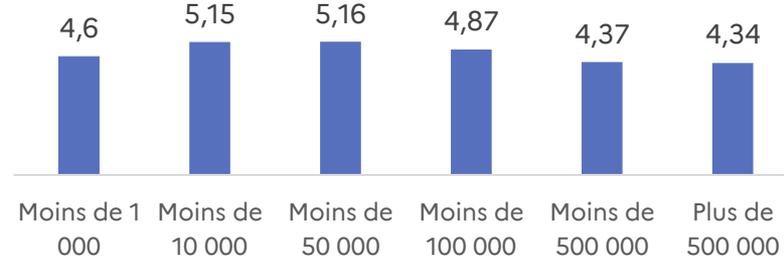
Eau potable : 2,33 €/m<sup>3</sup>



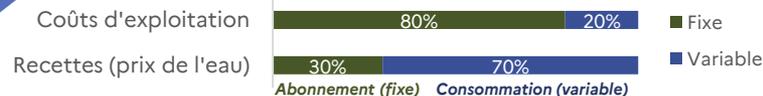
Assainissement : 2,37 €/m<sup>3</sup>

## Prix de l'eau – selon population<sup>1</sup>

Prix de l'eau moyen (€/m<sup>3</sup>) selon la taille de population de la collectivité responsable – nombre d'habitants



## Prix de l'eau – une part variable forte<sup>2</sup>



Les recettes reposent essentiellement sur le **volume d'eau vendu**.

**L'objectif de sobriété** des prochaines années (baisse de la consommation d'eau) interroge donc la **pérennité du modèle de financement**.

## Facture moyenne – ~564 €/an<sup>1</sup> en 2023\*

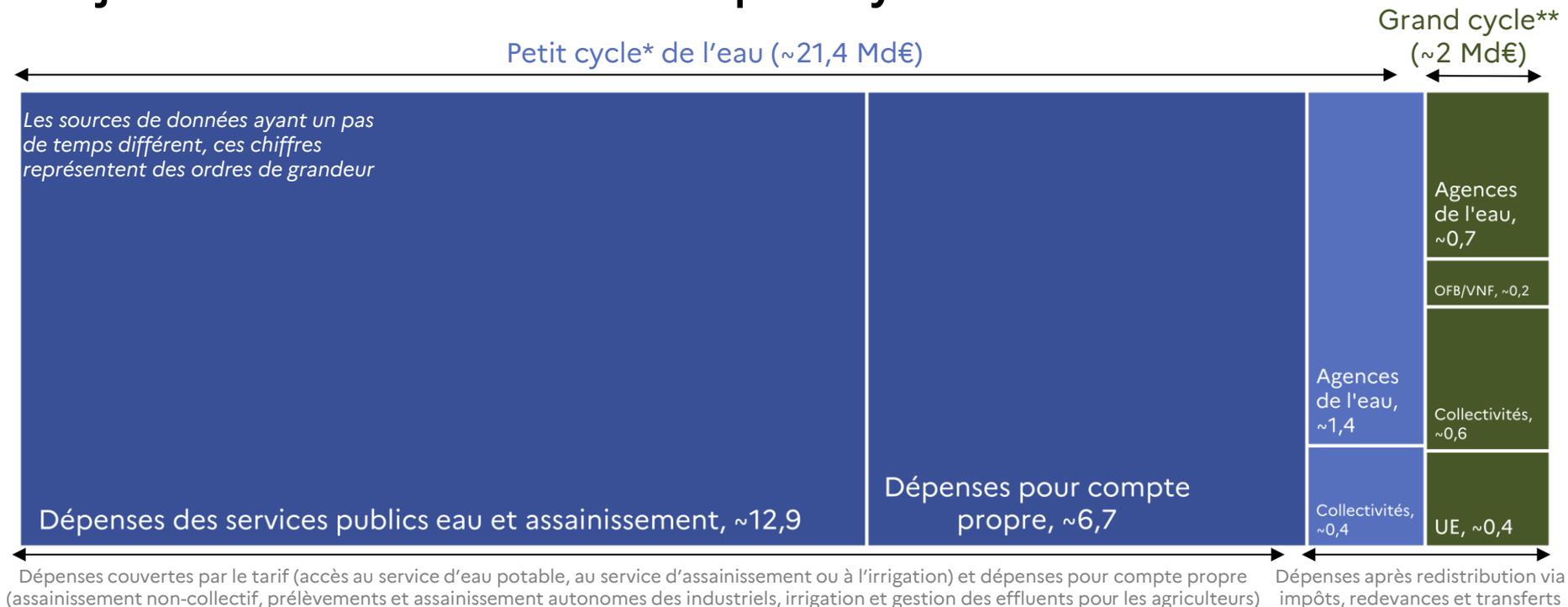
Part des dépenses de consommation (%)



\* Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an

Sources : 1. SISPEA, année 2023, traitement SGPE // 2. CESE, « Eau potable : des enjeux qui dépassent la tarification progressive », 2023 // 3. INSEE - dépenses de consommation des ménages, base 2020. Dont restauration hors-domicile.

# Environ 23 Md€ de dépenses par an pour la politique de l'eau, majoritairement à destination du petit cycle de l'eau

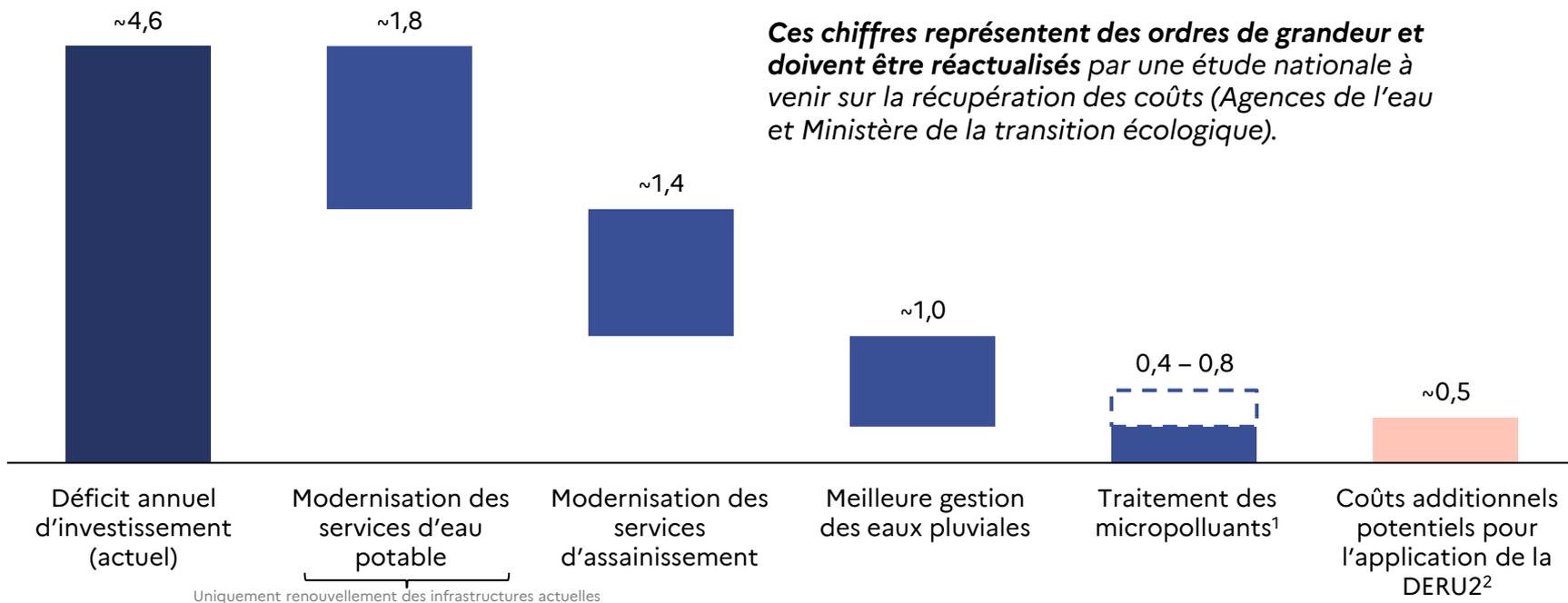


\* Le « petit cycle de l'eau » désigne le parcours que l'eau emprunte du point de captage dans la rivière ou la nappe d'eau souterraine jusqu'à son rejet dans le milieu naturel. Il comprend le circuit de l'eau potable et celui du traitement des eaux usées.

\*\*Le grand cycle de l'eau désigne la circulation naturelle de l'eau entre ciel et terre

## Petit cycle | Des besoins d'investissements importants

Déficit illustratif annuel d'investissement dans les infrastructures d'eau et assainissement (Md€/an) - Provisoire

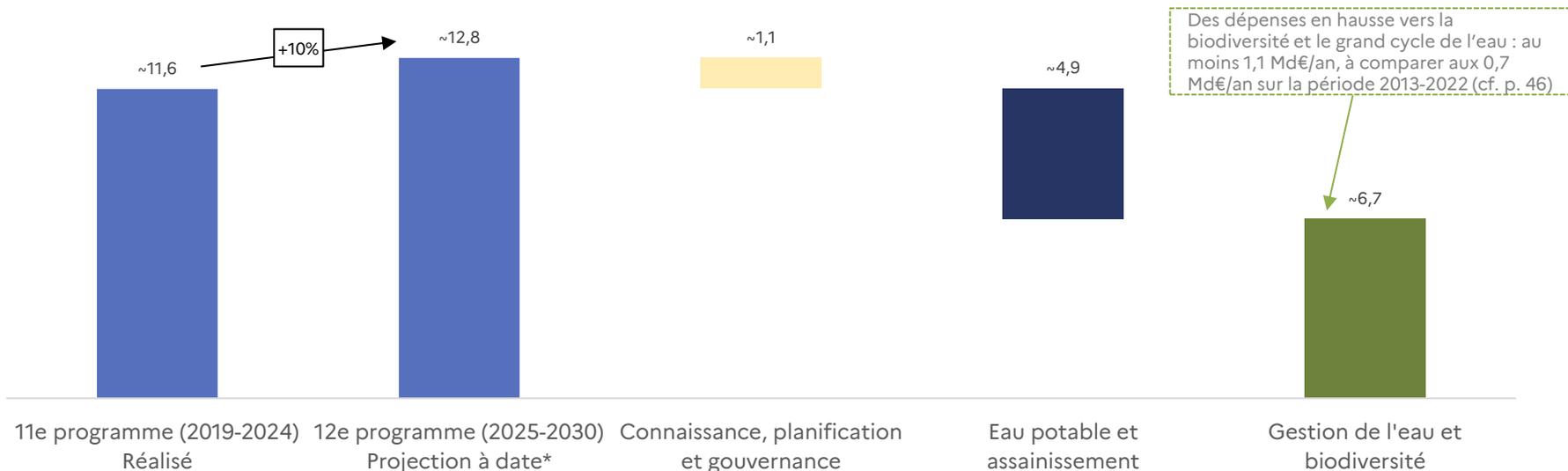


Source : Panorama – Cercle français de l'eau (2024).

1. Montant multiplié par plus de deux en prenant en compte les PFAS ; 2 Voir partie « Gestion qualitative de l'eau ».

## Agences de l'eau | Des dépenses en hausse sur 2025-2030

Interventions des Agences : des montants répartis en trois domaines (Md€ sur six ans, de 2025 à 2030)



*Hors fléchage (ex. OFB) vers d'autres opérateurs et hors dépenses propres (fonctionnement, personnel et immobilisations)*

# Agences de l'eau | Etat de la consommation, des prélèvements et de la fiscalité (2020, avant réforme des redevances de 2024)

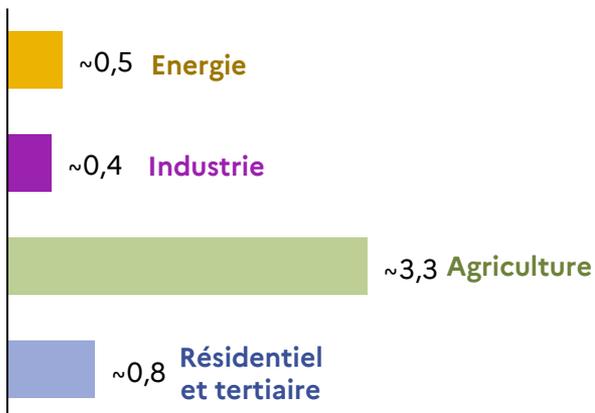
Consommation d'eau douce :  
5,0 milliards m<sup>3</sup>/an (2020)

Prélèvements d'eau douce :  
30,8 milliards m<sup>3</sup>/an (2020)

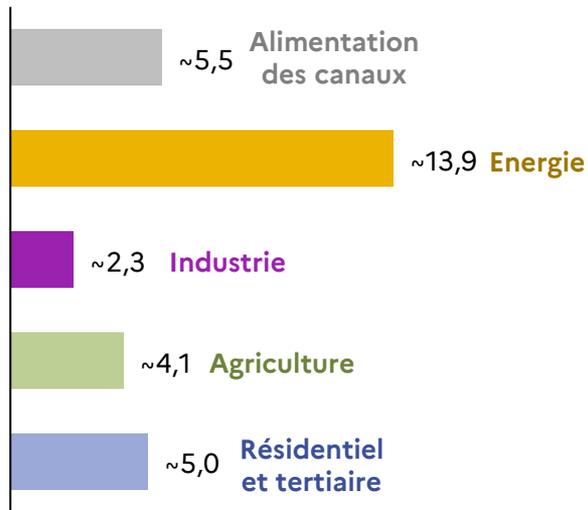
Redevances vers les Agences de l'eau :  
2,2 milliards €/an (2020)

Consommation en 2020 par secteur (Mdm<sup>3</sup>)

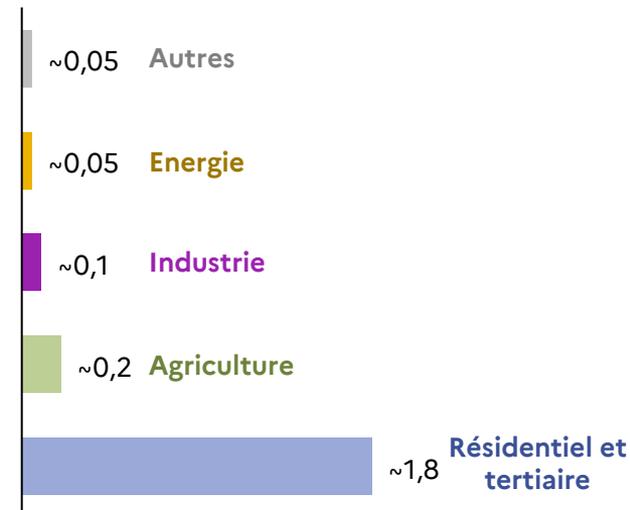
+ Canaux (<0,1 Mdm<sup>3</sup>), par évaporation



Prélèvements en 2020 par secteur (Mdm<sup>3</sup>)



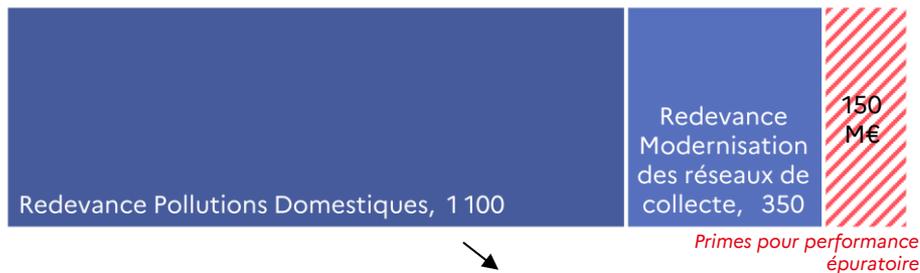
Redevances en 2020 par secteur (Md€)



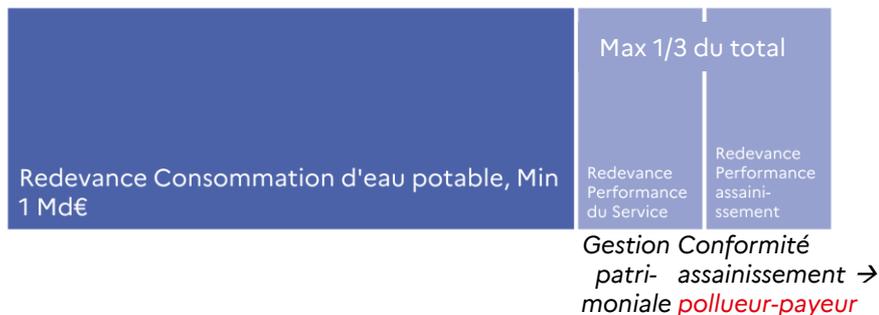
## Agences de l'eau | Le modèle des redevances

La modulation des redevances, actée pour le 12<sup>e</sup> programme, incite à la performance et renforce le principe pollueur-payeur

Auparavant, ~1 600 M€ étaient prélevés et ~150 M€ reversés au titre de la performance



Aujourd'hui, ~1 450 M€ sont prélevés, dont ~450 M€ conditionnés par la performance



Plusieurs évolutions récentes sont à souligner

Le système des redevances, assis sur les prélèvements et la pollution, repose sur le principe « l'eau paye l'eau ». Plusieurs évolutions récentes sont à noter :

- Les Agences de l'eau financent progressivement la biodiversité en addition de l'eau ;
- Les défis à venir vont toucher inégalement les bassins (ex. changement climatique), modifiant les besoins d'accompagnement des usagers pour chaque Agence ;
- La structure de recettes des Agences est essentiellement variable, posant la question du pilotage. Elle est assise sur des taxes incitatives, ce qui soulève également un enjeu à terme de pérennité du financement, en particulier à l'échelle de chaque agence. La distorsion entre les recettes et les dépenses pourrait s'accroître dans le futur.

# Plan eau et enjeux de gouvernance

# Plan Eau | Rappel des axes principaux

<b>Axe 1 – Organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs</b>	Economiser l'eau pour tous les acteurs	-10% d'eau prélevée d'ici 2030
	Mieux planifier	Décliner l'objectif territoire par territoire
	Mieux mesurer	Mieux piloter la ressource en mesurant mieux les volumes prélevés
<b>Axe 2 Optimiser la disponibilité de la ressource</b>	Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	Réduire les fuites et sécuriser l'approvisionnement en eau potable
	Valoriser les eaux non conventionnelles	Massifier la valorisation des eaux non conventionnelles (REUT, eau de pluie, eaux grises...) : d'ici 2027, développer 1 000 projets de réutilisation
	Améliorer le stockage dans les sols, les nappes et les ouvrages	Remobiliser les ressources existantes et répondre au besoin de développer l'hydraulique agricole, dans le respect de la réglementation
<b>Axe 3 Préserver la qualité de l'eau</b>	Prévenir les pollutions	Prévenir la pollution des milieux aquatiques et, en particulier, renforcer la protection des aires d'alimentation de captage
	Restaurer le grand cycle de l'eau pour restaurer la fonction filtre de la nature	Développer les solutions fondées sur la nature dans la gestion de l'eau
<b>Axe 4 Mettre en place les moyens d'atteindre ces ambitions</b>	Améliorer la gouvernance de la gestion de l'eau	Inclure l'ensemble des acteurs autour d'une gouvernance ouverte, plus efficace et plus lisible
	Assurer une tarification et un niveau de financement de la gestion de la ressource en eau adéquats	Assurer le financement de la politique de l'eau et mieux inciter à la sobriété dans les usages et à une meilleure performance des réseaux
	Investir dans la recherche et l'innovation	Développer la recherche et l'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la gestion de l'eau, afin de franchir des paliers d'innovations
<b>Axe 5 Être en capacité de mieux répondre aux crises de sécheresse</b>	Améliorer la gestion des périodes de sécheresse	Mieux informer, prévenir les situations de tension

# Plan Eau | Bilan à deux ans

**1. 100% des mesures initiées dont 64% mises en œuvre.** Deux ans après son lancement, le Plan eau est une réussite. Il a emporté une adhésion forte, la mobilisation des territoires ainsi que des secteurs économiques concernés.

**2. Les moyens des agences de l'eau continuent d'être renforcés (capacité moyenne de +365 M€/an). (mesure 38).** Les 12<sup>e</sup> programmes pluriannuels d'intervention adoptés par les agences de l'eau à l'automne 2024 pour la période 2025-2030 prévoit une augmentation de 215M€/an des dépenses auxquels s'ajoute le redéploiement de 150M€ des primes épuratoires. L'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses et la hausse de la redevance prélèvement sur l'irrigation viendront compléter par la suite ces moyens.

**3. 44,3 M€ mobilisés en 2024 dans les outre-mer (mesure 40),** pour financer 39 opérations dans le cadre de la politique de l'eau dans les territoires ultra-marins, dont plus de la moitié pour Mayotte. Ces opérations portent sur des études et travaux sur les infrastructures d'eau et d'assainissement, prévus par la programmation pluriannuelle des investissements.

**4. Poursuite des efforts en matière de sobriété dans tous les secteurs d'activités (mesures 1 à 9).** Les acteurs économiques, l'administration publique, les collectivités territoriales et les citoyens s'engagent dans des mesures d'économies d'eau. Les actions de partage de bonnes pratiques, de sensibilisation et de mise à disposition de boîtes à outils se multiplient. L'efficacité hydrique est perçue comme un vecteur de résilience et de compétitivité par les acteurs économiques. En parallèle, les six grands bassins versant de l'hexagone ont adopté chacun une trajectoire de sobriété de -10%, précisée dans leurs plans de bassin d'adaptation au changement climatique.

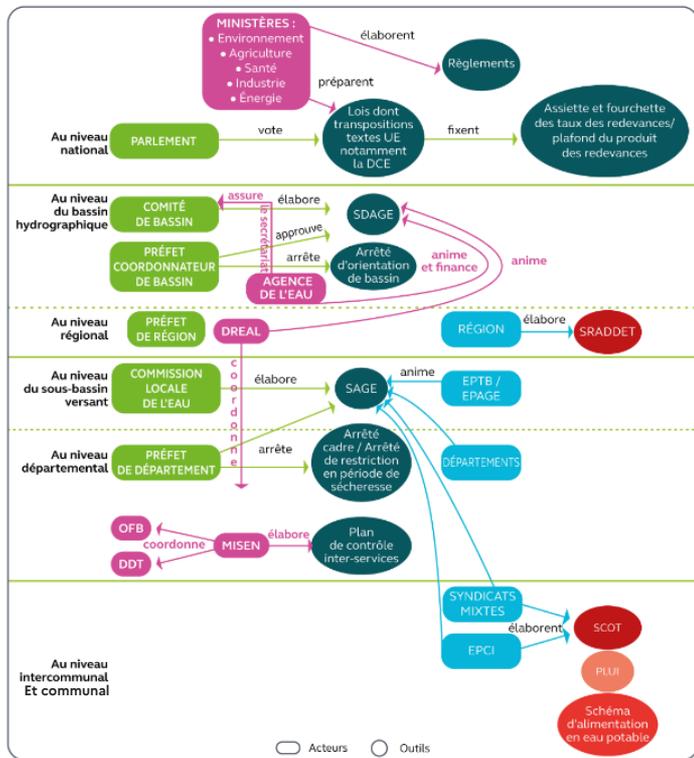
**5. Les collectivités locales s'engagent dans la réutilisation des eaux usées.** Elles portent des initiatives sur leurs territoires destinées à couvrir plusieurs usages (mesure 18), 169 sites ont eu la permission d'utiliser des eaux usées traitées (mesure 17). Le recours aux eaux non conventionnelles est un enjeu crucial dans un contexte de tensions sur la ressource en eau, en complément des efforts de sobriété et tout en veillant à la préservation des écosystèmes aquatiques dépendant des rejets dans les milieux naturels.

**6. L'innovation permet de repenser la gestion de l'eau dans le contexte du changement climatique.** 26 projets ont été lauréats des deux premières vagues de l'appel à projets Innov Eau (mesure 48), pour un montant d'aide de 25,2 M€. Innov Eau a été lancé en 2023 est financé par le plan France 2030 à hauteur de 90 M€ jusqu'en 2025. Les projets apportent notamment des solutions innovantes pour agir sur les usages de l'eau pour une plus grande sobriété, renforcer les traitements en faveur de la qualité durable de l'eau et des milieux ou encore développer les services numériques et les données pour améliorer la gestion de la ressource.

**7. La stratégie Ecophyto 2030 a été publiée le 6 mai 2024 (mesure 26).** Elle poursuit l'objectif de réduction de 50% de l'utilisation et des risques globaux à l'horizon 2030 des produits phytosanitaires, tout en veillant à donner aux agriculteurs les moyens de s'adapter dans le respect du principe pas d'interdiction sans solution. Les efforts de réduction d'usage des produits phytosanitaires sont en particulier concentrés sur les aires d'alimentation des captages sensibles.

**8. L'accent est mis sur l'adaptation au changement climatique pour améliorer la préservation de la ressource en eau.** Les résultats hydro-climatiques Explore2, publiés en juin 2024, et l'étude prospective de France stratégie sur l'évolution des usages de l'eau, publiée en janvier 2025, posent des constats majeurs en la matière (mesure 46). Les actions d'adaptation sont renforcées, en particulier dans les territoires, par le Plan national d'adaptation au changement climatique publié en mars 2025. Les solutions fondées sur la nature (SFN) en sont un levier central, car elles répondent simultanément aux enjeux climatiques et d'érosion de la biodiversité. Un catalogue des projets de SFN a été publié et sera mis à jour tous les ans (mesure 30).

# Gouvernance | Renforcer la gouvernance pour décliner la gestion équilibrée de l'eau



## Pistes de réflexion pour la gouvernance de l'eau

Un schéma de gouvernance complexe, avec des questionnements à chaque strate :

- Plusieurs instruments réglementaires de prévention des pollutions ou de restrictions d'eau sont à la main des préfets, avec un degré de mise en œuvre hétérogène ;
- De nombreux territoires manquent de cadre de concertation ou de document stratégique sur l'eau :
  - En 2025, 56% du territoire est couvert par un Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) ;
- Ces documents de planification (Sdage et Sage) permettent de fixer des objectifs de réduction des prélèvements d'eau. La Cour des Comptes souligne cependant que les études de volumes prélevables ne sont pas systématiquement menées, ni appliquées ;
- Les Projets de Territoires de Gestion de l'Eau (PTGE) permettent une approche globale mais (1) à valeur juridique inférieure aux SAGE, (2) sans évaluation récente d'efficacité (dépenses publiques engagées via le projet, effort de sobriété...)

# Gouvernance | Accompagner la rationalisation des compétences

Fin de l'obligation du transfert de compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes en 2025

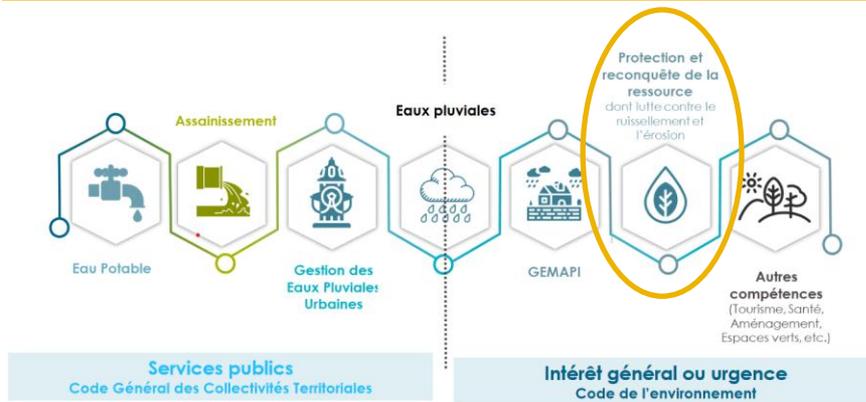
Zoom sur la loi « visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement » (avril 2025)

Les communes qui n'ont pas encore transféré les compétences Eau et Assainissement à leur communauté de communes ne sont plus obligées de procéder à ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Répartition des services et population couvertes en 2022 (SISPEA)

	Communes	EPCI à fiscalité propre	Syndicats	Total
Nombre de services [%]	5 747 [55%]	2 159 [21%]	2 574 [24%]	10 480 [100%]
Population (M) [%]	7,0 [11%]	32,6 [48%]	27,7 [41%]	67,3 [100%]

D'autres compétences à clarifier : pas de collectivité fléchée pour le ruissellement ou le soutien à l'étiage



- La GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) relève maintenant des intercommunalités
- Le ruissellement et le soutien à l'étiage ne sont pas attribués à une strate de collectivité, ce qui les rend facultatives

## Gouvernance | Gouvernance : quatre objectifs sur six sont achevés, deux sont en cours

⋯ 33. Chaque sous-bassin versant sera doté d'une instance de dialogue (CLE) et d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource.

✓ 34. Les Sage seront modernisés (fonctionnement simplifié des commissions locales de l'eau et portée du règlement conforté) et encouragés à définir des priorités d'usage de la ressource en eau ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage.

✓ 35. Les conditions d'une intervention efficace des conseils départementaux en matière d'assistance technique et financière seront facilitées.

✓ 35. Les conditions d'une intervention efficace des conseils départementaux en matière d'assistance technique et financière seront facilitées.

✓ 36. Un territoire ultra-marin pilote sera accompagné pour intégrer la compétence Gemapi dans le Plan eau DOM.

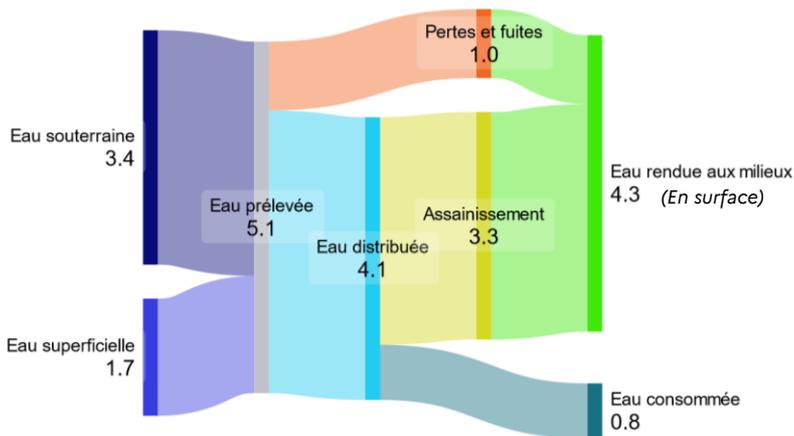
⋯ 37. La participation au Comité national de l'eau sera élargie pour intégrer de nouveaux représentants des usagers de l'eau et la jeunesse.

# Annexe

## Usage : Eau potable | Rappel des ordres de grandeur (2020)

Des prélèvements de l'ordre de ~5 Mdm<sup>3</sup>/an, pour une consommation de ~ 0,8 Mdm<sup>3</sup>/an

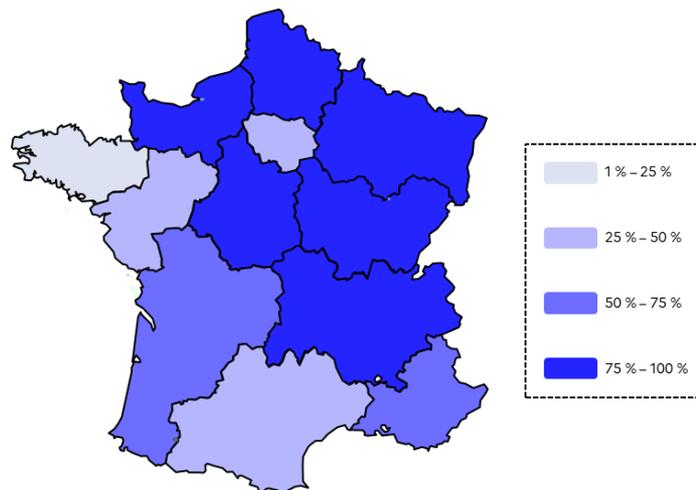
Prélèvements et consommation (Mdm<sup>3</sup>/an) – Eau potable 2020



**Deux tiers de l'eau prélevée** pour l'alimentation en eau potable **provient de nappes souterraines**. L'eau non-consommée est rendue aux milieux après traitement. Le temps de recharge des nappes étant parfois très long, un prélèvement, même restitué, n'est pas neutre pour les milieux.

La source d'approvisionnement (eau de surface vs. souterraine) varie selon les régions

Part des eaux souterraines pour la production d'eau potable (2021)



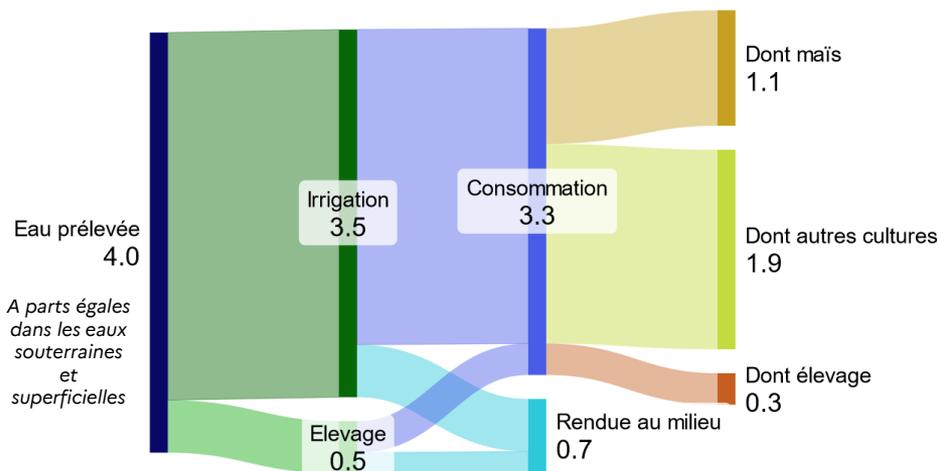
Une part importante de la population dépend des ressources souterraines pour l'alimentation en eau potable, d'où **l'importance de la recharge des nappes par infiltration**.

## Usage : Agriculture | Rappel des ordres de grandeur (2020)

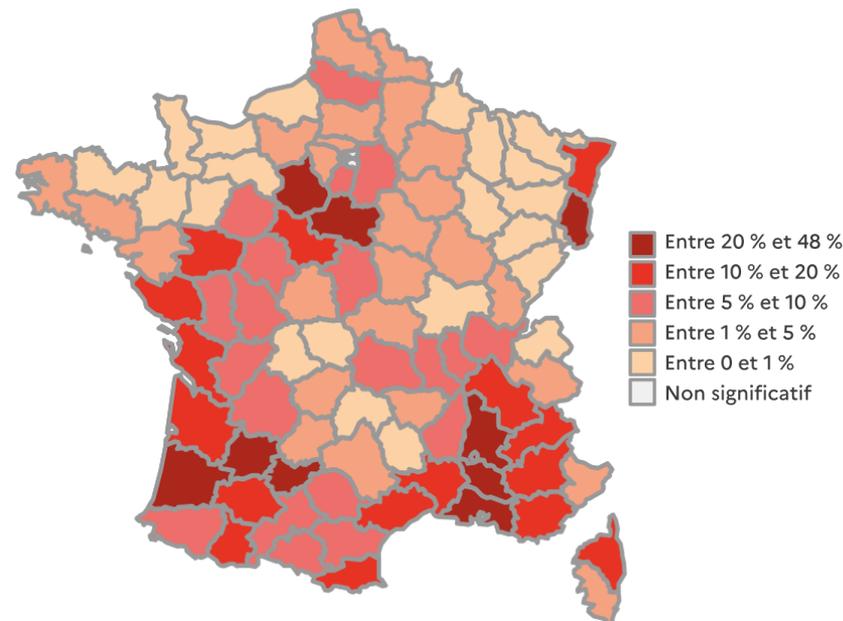
L'enjeu de l'irrigation : ~3 Mdm<sup>3</sup> consommés par an, pour seulement 6,8% de la SAU\* irriguée en 2020

Une consommation pour l'instant concentrée dans certains départements

Prélèvements et consommation (Mdm<sup>3</sup>/an) – Agriculture 2020



Part de la SAU irriguée par département, 2020



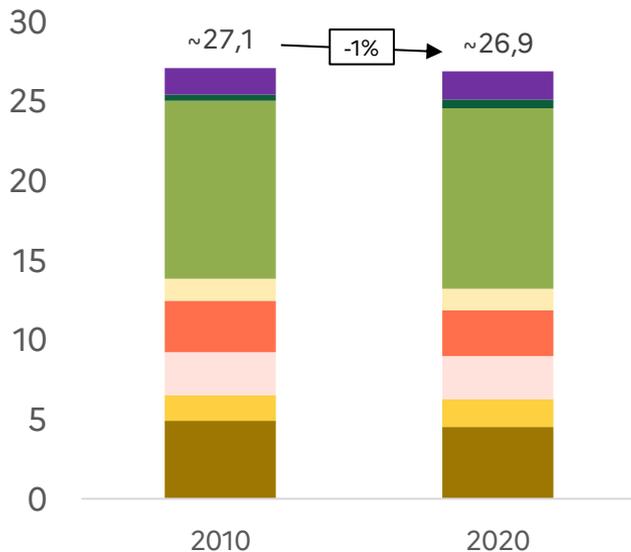
**6,8% de la SAU est irriguée (en 2020), dont 38% pour le maïs.** Pour 93% de la SAU, la seule ressource en eau est la pluie et la réserve utile des sols.

# Usage : Agriculture | L'irrigation déjà en hausse

+15% de surfaces irriguées entre 2010 et 2020 pour ~6,8% des surfaces cultivées en 2020

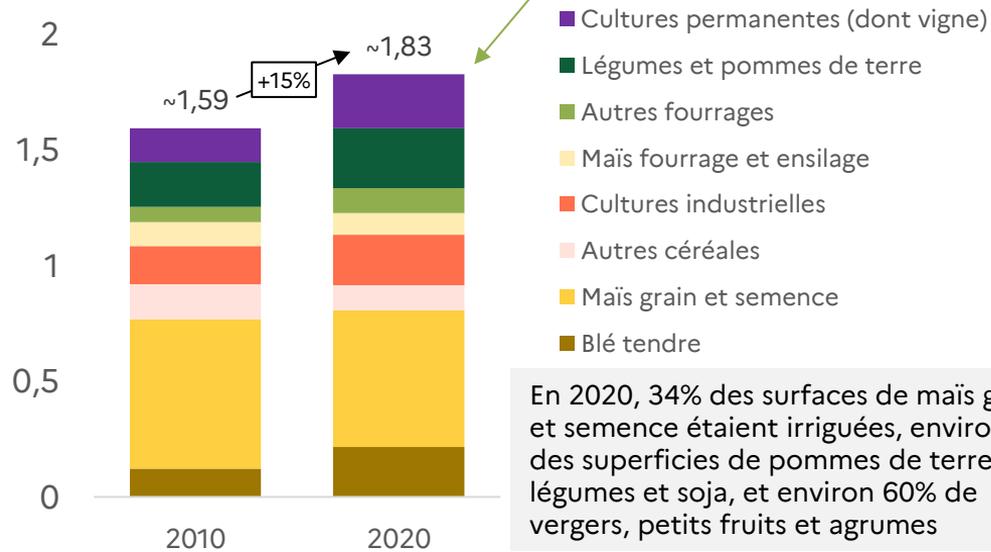
Des surfaces cultivées relativement stables entre 2010 et 2020...

Superficie cultivée (millions ha)



Pourtant, des surfaces irriguées en augmentation, en particulier pour le blé, les cultures industrielles, les fruits et légumes, et la vigne

Superficie irriguée (millions ha)



En 2020, 34% des surfaces de maïs grain et semence étaient irriguées, environ 50% des superficies de pommes de terre, légumes et soja, et environ 60% de vergers, petits fruits et agrumes

## Usage : Energie | Rappel des ordres de grandeur (2020)

96% des prélèvements d'eau pour l'énergie sont liés au refroidissement des réacteurs nucléaires

De l'eau principalement rendue au milieu, avec des éventuelles déséquilibres à considérer

Prélèvements et consommation d'eau – Secteur énergétique 2020



Centrales ayant nécessité des dérogations en 2022 (T°C des cours d'eau)

Localisation prévue des 6 prochains réacteurs nucléaires

14 Mdm<sup>3</sup>  
d'eau prélevée

0,5 Mdm<sup>3</sup>  
d'eau réellement  
consommée

Les prélèvements, sources éventuelles de déséquilibres :

- **Locaux** : en raison du nombre important de centrales nucléaires en circuit ouvert, le bassin du Rhône concentre à lui seul 40% des prélèvements totaux (tous usages)
- **En termes de température** : rejets plus chauds que les prélèvements (cf. dérogations nécessaires lors des fortes chaleurs de l'été 2022)

# Usage : Industries | Rappel des ordres de grandeur (2020)

Une consommation d'eau en baisse, dépendante du secteur...

**2,3 Mdm<sup>3</sup>**  
d'eau prélevée  
Soit **8%** des  
prélèvements

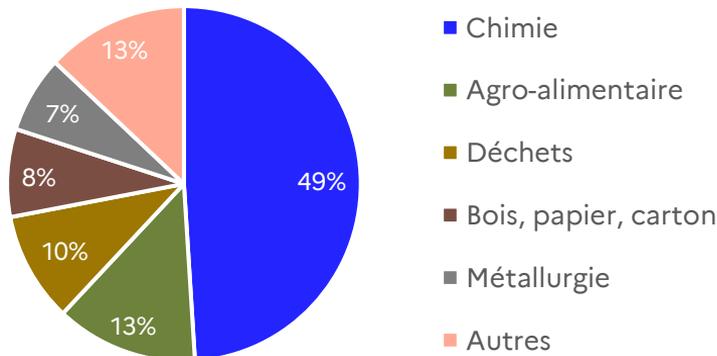
**0,4 Mdm<sup>3</sup>**  
d'eau consommée  
Soit **8%** de la  
consommation

**-20%**  
de prélèvements\*  
Entre 1999 et 2012

**+67 Mm<sup>3</sup>**  
de prélèvements  
liés à H2 et CCS  
Objectifs actuels

\* Effet d'amélioration des procédés couplé à la désindustrialisation

Prélèvements d'eau par secteur en 2015<sup>1</sup>



... et de la géographie : principalement le Nord, Est et Sud-Est

Prélèvements – Secteur industriel 2019

